



Confédération paysanne
de la Drôme

INFORMATIONS SYNDICALES

· La mauvaise Herbe ·

Journal des paysans et paysannes de la Drôme

N° 160 - Mars 2024 - 4 €



La Conf' au péage de St-Quentin-Fallavier, le 30 janvier 2024

ÉDITO

Cloué au lit depuis la mi janvier, j'ai raté les plus grandes manifs agricoles de ces dernières années.

Heureusement que vous étiez là pour porter la parole de la Conf' sur les barrages. De mon côté, laissez-moi vous résumer ce que j'en ai « vu » depuis chez moi.

Le premier blocage a été organisé sans aucune concertation avec les syndicats agricoles.

La FNSEA a été débordée par sa base, elle a pourtant réussi à récupérer le mouvement et à improviser une mobilisation nationale. Les français ont découvert au 20 heures que le monde agricole allait très très mal.

Au bilan de ces deux grosses semaines d'actions : deux morts, des dégradations inouïes à la charge des collectivités et de l'état, les écologistes pointés du doigt et un train de mesures cosmétiques déployées en urgence pour ramener tout le monde à la maison.

- Annulation de la hausse de la taxe sur le GNR.
- En dépit de ses manœuvres, ROUSSEAU n'a donc pas réussi à imposer son agro-carburant dans le monde agricole !
- Sanctions renforcées dans les cas de non-respect de la loi EGALIM.
- On garde la loi du plus fort, mais on sanctionne les abus trop grossiers !
- Déblocage des aides PAC en retard.
- Depuis des mois, la DDT nous annonce des retards structurels ; mais aujourd'hui pas de panique, les logiciels arrivent et tout le monde sera payé demain !
- L'accord entre l'Union Européenne et le Mercosur est re-discuté.
- Loin d'une remise en question, cette temporisation ne de-



vrait pas durer, il nous faut du Lithium !

Cette mobilisation a donc fait PSCHIT, ces mesurètes ne sauveront pas un monde agricole laissé en pâture à la mondialisation.

Caramba, encore raté... Et pourtant...

Quel bonheur d'entendre dans tous les médias la voix de Laurence MARANDOLA et de tous les confédérés qui avaient enfin le temps d'exposer les arguments pour un changement de modèle agricole.

Quelle rigolade de voir ce gouvernement mal conseillé, se prendre les pieds dans le tapis à chaque intervention publique.

Quel dégoût d'observer une nouvelle fois les ravages de la co-gestion de la FNSEA.

Quelle honte de constater le « deux poids, deux mesures. » Un agriculteur souffre donc plus qu'une infirmière, qu'un sou-lèvement, qu'un sans papier ou qu'un syndicaliste le premier mai.

La cerise sur le gâteau nous a été offerte en grande pompe par un Macron, à cours d'idée, qui sort du chapeau et contre toute attente : les prix planchers. Loin d'être satisfaisante, cette notion ouvre enfin une discussion sur le revenu des paysans.

Au final, la FNSEA s'est ridiculisée, la coordination rurale a montré son vrai visage et la Conf' a pu s'exprimer. Ça ne va pas être facile, mais je trouve que ça nous fait une bonne introduction pour la campagne des « élections Chambre ». La préparation des terres est parfaite, il n'y a plus qu'à y semer les bonnes idées !

Valéry Martineau, paysan à Saint-Gervais-Sur-Roubion

SOMMAIRE

LA VIE DU SYNDICAT

pages 3 à 10

AG de la Conf'26

Composition du CD

Bulletin des représentations

Les manifs agricoles de janvier

Rencontre avec le préfet
dans les Baronnies

QUESTIONS JURIDIQUES

pages 10 et 11

Remboursement d'aides PAC

Être bénévole au CAJ

QUESTIONS SOCIALES

page 12

Debout les femmes !

INSTALLATION - FONCIER

TRANSMISSION

pages 13 à 15

Bilan de la commission

Transmission

Du photovoltaïque

dans la garrigue

Carte des référents foncier

Loi APER

Salon à la Ferme 2024

LA VIE DES ÉLEVEUR-EUSES

page 16

Comment valoriser ses prairies ?

AGRICULTURE PAYSANNE

page 17

Dégâts des animaux

AG de l'ADEAR 26

AGRICULTURE INDUSTRIELLE

page 18

Silence dans les champs

INTERNATIONAL

pages 19 à 21

Europe : colère des agriculteurs

Hussein Roto, musicien engagé

Accords de libre-échange

CHAMP LIBRE

page 22

Gaza : stop au génocide

PORTRAIT PAYSAN

page 24

Sandra et François

Agenda



Actu en bref

Fonds d'urgence viticole

Une aide d'urgence est mise en place : le guichet sera ouvert à partir du 29 mars auprès de la DDT.

Le fonds concerne les exploitations à partir de 2,5 ha en production dans les appellations : AOP Diois, AOP Côtes du Rhône générique, AOP Côtes du Rhône Villages avec ou sans nom géographique, IGP Méditerranée, IGP Drôme, IGP Coteaux des Baronnies, AOP Vinsobres, AOP Grignan-les-Adhémar.

Critères pour caractériser les difficultés économiques :

- Cas 1 : Perte de CA à l'hectare en 2023 de plus de 20 % par rapport à une année de référence choisie librement entre 2018 et 2022
- Cas 2 : Perte de volume supérieure ou égale à 20 % à l'hectare
- Cas 3 : Difficultés bancaires

Si vous êtes dans un cas particulier qui ne semble pas remplir les critères d'éligibilité, ou pour toute question, n'hésitez pas à contacter Clément Delage, viticulteur à Espenel : 06 28 32 14 44.



Confédération paysanne 26

C/o Usine Vivante - 24 av Fayolle - 26400 CREST

Tél: 06 56 68 88 17 - 04 75 25 21 72

drome@confederationpaysanne.fr

ISSN 2610-7651 (en ligne), ISSN 2610-0428 (imprimé) - Directeur de publication : Erwan Le Texier

Ont participé à ce numéro : Vasco Bossio, Anaïs Hammel, Margot Jobbé duval, Erwan Le Texier, Annabelle Lenoir, David Millet, Christophe Morantin, Gaël Phelip, Christine Riba, Michael Saint Martin, Sonia Tonnot, Dominique Verdet, Mathieu Yon.

Retrouvez-nous sur Facebook : www.facebook.com/confederationpaysannedrome/

La vie du Syndicat

Assemblée Générale de la Conf' Drôme Le 12 mars à Étoile-sur-Rhône



L'AG 2024 fut un beau moment de la vie de notre syndicat ! Entre travail en ateliers et copieux repas partagé, on ne se lasse pas de militer dans la convivialité !

• **Partie statutaire**

La matinée était consacrée aux parties statutaires : présentation et vote des rapports (n'hésitez pas à les demander au bureau !), élection du CD, modification des statuts.

La lecture du rapport d'orientation a été l'occasion de riches échanges sur l'eau, sur le soutien à une agriculture respectueuse de l'environnement, notamment agriculture biologique, la lutte contre le capitalisme...

L'importance des partenariats a été soulignée, avec les partenaires historiques, tels que le Comité d'Action Juridique, l'ADEAR, les Ami-es de la Conf', Solidarité Paysans, mais aussi avec toutes les structures d'InPACT.

Du côté du rapport financier, pour la première fois, les trésoriers présentaient un bilan comptable. La saine gestion financière du syndicat a permis aux adhérent-es réuni-es à l'AG de valider un budget prévisionnel 2024 prévoyant de prélever dans nos fonds propres pour mener notre campagne aux élections professionnelles de janvier 2025 (temps de travail, communication, événements...).

La matinée s'est conclue par l'élection à l'unanimité de la nouvelle équipe du Comité départemental. Nous saluons le départ de David Loubet et l'arrivée de Gaël Phelip et Michael Saint Martin, ce qui porte l'équipe à 12 membres !

Anais Hammel, animatrice

• **Rencontre-échange l'après-midi, sur le thème :**

Janvier 2025 : élections professionnelles agricoles.

Pour faire gagner l'agriculture paysanne, quelles sont nos priorités ?

L'après-midi a débuté par la projection d'une interview de Bernard Lambert, animateur du syndicat des Travailleurs Paysans (qui donnera naissance à la Conf'). Il nous parle de la politique

agricole, du revenu agricole, des élections à la Chambre d'agriculture qui pourraient changer la donne. 40 ans nous séparent de ses propos, mais ça pourrait être aujourd'hui.

Puis nous avons eu la chance d'accueillir Laurence Marandola, porte-parole nationale de la Confédération paysanne. Elle est revenue sur les mouvements agricoles de janvier et sur le Salon de l'Agriculture. Pour elle, nos dirigeants se sont souvenus que tout ne pouvait pas se jouer en tête-à-tête entre le gouvernement et la FNSEA, et qu'il fallait donc inviter tous les syndicats agricoles à discuter. Au-delà des premières mesures offertes à la va-vite pour calmer la colère, la question des prix-planchers a dominé. Depuis longtemps, la Conf' milite pour des prix minimum qui correspondent aux coûts de production auxquels on doit ajouter la protection sociale (qui n'est pas une charge mais un droit !) et un revenu au moins équivalent au SMIC. Des référentiels existent en circuit long, notamment en production laitière. Cela nécessite aussi des actions sur les volumes et sur les prix minimum d'entrée sur le territoire. Des outils pour contrer la concurrence déloyale intra-européenne existent, et il faut également sortir l'agriculture des accords de libre-échange. Vaste chantier que celui des prix-planchers, mais qui ouvre de grandes perspectives.

Laurence Marandola a également évoqué les élections professionnelles de janvier 2025 (élections à la Chambre d'agriculture) en insistant sur 3 enjeux :

-l'audience par rapport aux autres syndicats et le poids médiatique mais surtout politique permettant de faire changer les politiques agricoles (fiscalité, PAC...),

-la représentativité : à partir de 10 % des votes, on obtient des sièges dans de nombreuses instances permettant la défense des paysan-nes sur le terrain (installation, foncier...),

-les financements : 14 millions d'euros sont alloués chaque année à l'ensemble des syndicats agricoles, ils sont répartis en

La vie du Syndicat

fonction des résultats (75 % à la proportionnelle, 25 % selon les élus en Chambre).

Suite aux échanges avec Laurence Marandola, nous avons mis en place une dizaine d'ateliers en groupes pour faire remonter les thèmes et les actions que les adhérent-es souhaitent porter aux ECA. Ce travail de consultation fait suite à deux réunions que nous avons déjà menées à Chabeuil et à Saint-Ferréol-Trente-Pas. D'autres réunions sont déjà prévues à Saillans le 4 avril, à Saint-Jean-en-Royans, dans le Haut-Diois... Avec le comité

de pilotage chargé des élections, nous souhaitons mener une véritable consultation des adhérent-es et sympathisant-es de la Conf', à l'échelle de tout le département. Nous pensons que ces élections pourront se gagner par un élan et un sursaut paysan, qui ne fait que commencer.

*Mathieu Yon, maraîcher à Dieulefit,
et Erwan Le Texier, paysan à Félines-sur-Rimandole*

Composition du Comité départemental :



Laure Charroin, Pont-de-Barret, 04 75 00 43 37
Vincent Delmas, Salettes, 06 07 69 36 25
Annabelle Lenoir, Clansayes, 06 82 42 86 39
Valéry Martineau, St Gervais sur Roubion, 06 42 07 31 10
David Millet, Menglon, 07 80 33 97 84
Christophe Morantin, Glandage, 04 75 21 02 74

Vincent Paltera, Die, 06 70 44 28 68
Gaël Phelip, Bésignan, 06 12 06 77 01
Christine Riba, Cobonne, 06 07 02 25 42
Michael Saint Martin, Livron-sur-Drôme, 06 80 31 06 42
Sonia Tonnot, Bonlieu-sur-Roubion, 04 75 46 14 79 / 06 20 51 90 05
Mathieu Yon, Dieulefit, 04 69 26 64 54

Portraits de nouveaux membres du Comité Départemental

Gaël Phelip

Je me suis installé en 2011 sur une partie d'exploitation familiale (ma belle-famille) sans aucun diplôme agricole, peu de connaissance mais une passion pour la terre et l'olivier. J'ai en effet travaillé dans un premier temps dans l'animation socio-culturelle et la formation avec tous types de publics. Me rapprocher de la terre, y mettre les mains et produire mes propres olives et huiles m'ont toujours guidé. Aujourd'hui je produis des olives, de l'huile d'olives de Nyons, de la crème d'olive ainsi qu'un peu d'abricots, de coing. Je vends en direct à la ferme, dans des magasins de producteurs et sur des foires avec comme idées directrices un produit de qualité et le contact direct avec les consommateurs-ices. Partant de là, me rapprocher de la Confédération paysanne sonne comme une évidence. Je suis ses actions de près ou de loin depuis des années et partage ses engagements et son approche sociale, politique, environnementale et mondiale de la paysannerie. Tout est donc réuni pour que je me rapproche franchement d'autant que je ne veux pas être simple spectateur des incohérences et injustices auxquelles on assiste tous les jours. Je suis bien obligé d'écrire ça dans des termes polis et politiquement corrects. Au moins pour cette fois...



Michaël Saint-Martin

Bonjour à tous-tes, Michaël St-Martin, ravi de rejoindre ce syndicat Paysan qui est une évidence depuis le début de ma reconversion fin 2020, qui a débuté chez un certain M. Martineau ! Formé au Valentin en Ouvrier Maraîcher mi-2021 puis en double-activité début 2022, ne trouvant pas de terres correspondant à mes critères (sans BPREA...), j'ai pu m'installer fin 2021 en maraîchage et poules pondeuses sur la ferme Bio Chuquantic à Livron/Drôme (qui fait maintenant partie du GAEC La Ferme de Terre) en test-installation officieux : sans BPREA, pas de dispositif de test-installation par la Chambre d'agriculture. J'ai donc créé mon statut mais ai mis un terme à ce «test» fin 2023 pour des raisons de regroupement familial impossible, car pas de logement disponible sur la ferme, c'est anormal de devoir faire 30 km entre sa famille et ses terres. Vous l'aurez compris, le sujet de l'accès au foncier agricole et au droit à l'habitat [léger] me travaillent ! Et tant d'autres (immigration, ressources, accaparement...). Avec ou sans terre, si un paysan engagé n'a pas d'emploi, il aura toujours du travail ! Merci à La Conf' (d'exister et) pour son accueil !



La vie du Syndicat

La Conf' c'est vous

Bulletin des représentations de la CP26

01/12/23 et 15/02/24 : CEP (Comité d'Étude de Projets)

Laure Charroin et Raphaël Lornage ont participé au comité de décembre, Thierry Perrot-Minot et Raphaël à celui de février. Les CEP, animés par le Conseil régional, traitent de l'étude des demandes de DJA.

01/12/23 : Assises départementales de l'eau

Christine Riba et Laurent Deshayes ont représenté la CP26 lors de ces assises articulées autour de 3 ateliers : Préservons la ressource en eau, Accompagnons l'économie du territoire face au manque d'eau, Aménageons nos territoires en fonction de la ressource en eau.

07/12/23, 19/01/24, 22/02/24 : CDPENAF

Laurent Deshayes a représenté la CP26 le 07/12 ; son suppléant, Laurent Terrail, était présent pour les séances de janvier et février.

07/12/23 : Copil PNPP (Préparations Naturelles peu Préoccupantes)

Christine Riba a participé à cette réunion visant à faire avancer la négociation sur la réglementation sur les PNPP.

07/12/23 : Rencontre avec le Préfet (Valence)

Anaïs (salariée de la Conf'26), David Millet et Vincent Paltera ont participé à cette rencontre. Ils ont pu rappeler notre opposition à l'installation de panneaux photovoltaïques sur les terres agricoles. Ils ont défendu notre attachement au pluralisme agricole en argumentant pour un scrutin avec plus de proportionnelle et la possibilité de voter pour tous les agriculteur-rices cotisant-es à l'ATEXA lors des futures élections professionnelles.

08/12/23 : Comité Technique SAFER (Valence)

Marie-Pascale Abel-Coindoz représente la CP26 au CT SAFER.

08/12/23 : Réunion publique de présentation des propositions des Verts pour la LOA (Loi d'Orientation Agricole)

Participation de David Loubet ainsi que d'autres confédéré-es qui ont pu échanger sur les propositions des Verts avec la profession agricole.

14/12/23 : COPIL Elections Chambre à Bagnole

David Millet a participé à ce 2ème temps préparatoire pour les élections de janvier 2025. Un bel entrain national et de multiples accompagnements de la campagne sont prévus.

18/12/23 : Comité départemental loup en DDT

Annabelle Lenoir Würbel a participé à ce comité. Quelques données clefs de cette réunion : au niveau national, 193 zones de présence permanente pour un effectif estimé de 1104 loups, en Drôme 83% des constats d'attaque se font hors alpage, la présence des loups est maintenant confortée sur les secteurs de plaine, 850 chiens de protection sur le département.

21/12/23 : Journée de formation et d'échange de la commission foncier (Crest)

Le matin, s'est tenue une formation sur la thématique du contrôle des structures animée par Audrey Bideau (juriste CAJ AURA), et un temps d'échange l'après-midi. Une journée vraiment intéressante avec malheureusement une faible participation des référent-es fonciers.

21/12/23 : Inauguration de la cuisine centrale de la CCVD

Christine Riba a représenté la CP26 lors de l'inauguration de cet

espace fonctionnel et parfaitement équipé pour réaliser des repas à destination des écoles.

9/01/24 : Comité national élargi puis 10 et 11/01 : comité national Bagnole

Annabelle Lenoir Würbel, Christine Riba et Vincent Delmas ont participé (physiquement ou en visio) à ces comités. Le comité national élargi a porté une réflexion sur la manière de lutter contre l'extrême droite et son implantation dans les milieux ruraux.

11/01/24 : Rencontre à la ferme du Grand Laval (réseau des fermes paysannes et sauvages) avec Sébastien Blache et Elsa Gartner

Christophe Morantin et Thomas Vernay ont participé à cette rencontre s'articulant autour de la visite de la ferme et des échanges sur les questions de biodiversité/ pratiques agricoles/espaces de libre évolution...

19/01/24 : Ferme ouverte sur la ferme de Gaël Phelip : rencontre et échanges avec le Préfet de la Drôme (Bésignan)

Rencontre axée autour de la visite de la ferme de Gaël et de temps d'échanges. En présence de nombreux-ses arboriculteurs-rices, le Préfet a pu prendre la mesure des difficultés profondes et du mal-être des différentes filières agricoles du Sud Drôme. Nos revendications et propositions ont été écoutées concernant notamment la gestion des risques mutualisée à l'échelle de la chaîne alimentaire, l'interdiction de l'achat des productions agricoles en dessous de leur prix de revient, la défense d'un prix minimum d'entrée à l'échelle nationale.

25 et 26/01/24 : Colloque sur l'élevage paysan (Rennes)

Un moment syndical et de formation très riche, avec de nombreux thèmes abordés (relations humain-animal, mort des animaux, bio-sécurité, industrialisation, biodiversité) et des éleveurs et éleveuses de toute la France. Les interventions croisées de paysan-es, notamment de Christophe Morantin, et de chercheur-euses ont permis des approches variées et approfondies.

26/01/24 : Conférence de presse sur la ferme des Volonteux :

Une journée du 26 janvier bien chargée en Drôme ! En effet, en matinée Vincent Paltera et David Millet se sont rendus sur un barrage au péage autoroutier de Romans ; ils ont ensuite enchaîné avec la cérémonie des vœux de la Chambre d'agriculture. L'après-midi, ils ont tenu une conférence de presse en présence d'adhérents, de journalistes. La Confédération paysanne a pu ainsi partager et médiatiser son analyse de la crise agricole en cours et ses revendications pour en sortir.

01/02/24 : soirée d'échange et d'information en visio du SAGE Drôme 2050 (Schémas d'Aménagement de gestion des eaux), suivie de journées d'atelier : le 08/02 (thème : la sobriété), le 13/02 (la résilience), le 12/03 (stockage et partage de l'eau)

Christine Riba et Jean-Marc Fauré et Laurent Deshayes représentent la CP26 dans le cadre du SAGE Drôme 2050. Jeanne Body a participé à l'atelier du 12/03 à Châtillon-en-Diois.

06/02/24 : Assemblée Générale de la FDO (Fédération Départementale Ovine)

Chaque syndicat était invité à prendre la parole pour présenter ses revendications et actions face à la crise agricole en cours. Ce qui a été fait par nos représentants, David Loubet et David Millet, avec brio.

La vie du Syndicat

06/02/24 : Action à Strasbourg contre les nouveaux OGM

La lutte contre ces nouveaux OGM continue ! Après une première action à Paris en décembre 2023, un rassemblement s'est tenu devant le Parlement européen à Strasbourg pour demander aux euro-député-es de rejeter la déréglementation des OGM, en présence de Christine Riba et Vincent Delmas pour la Drôme.

07/02 et 06/03/24 : Réunions « simplifications administratives pour le secteur agricole » avec le Préfet

Une trentaine de participants pour ces deux temps de réunion où sont représentés les syndicats, des membres de la DDT mais aussi des représentants des différents barrages autoroutiers. Vincent Paltera et David Millet ont représenté la CP26 et porté des propositions en faveur de l'agriculture paysanne souvent laissée pour compte par les aides d'urgence car trop diversifiée mais soumise à des contrôles du même ordre que l'agro-industrie.

09/02 : Réunion de concertation sur l'aide d'urgence à la filière viticole (DDT)

Clément Delage a participé en visio à ce temps d'échange sur la définition des critères d'éligibilité et de priorisation de l'enveloppe drômoise du fonds d'urgence viticole. Les viticulteur-rices trouvent l'enveloppe insuffisante et n'arrivent pas à aboutir à un consensus sur les critères d'éligibilité, chaque appellation tirant la couverture à soi.

12/02/24 : COPIL Plan Pastoral Territorial Vallée de la Drôme 2023-2028

Benjamin Mothé a représenté la CP26 pour cette première réunion du nouveau plan pastoral de territoire. Dans l'ensemble une réunion constructive qui a abordé les plafonds des montants d'aide pour les travaux de débroussaillage / clôture / accès, et des échanges sur la thématique de la cohabitation des troupeaux, des chiens de troupeaux et promeneurs (compte-rendu disponible sur demande).

13/02/24 : invitation à la réunion mensuelle du groupe «Nord Drôme» des Soulèvements de la Terre

Raphaël Lornage a participé à ce temps d'échange qui concernait les mouvements de protestation des paysan-nes. Raphaël a pu exposer les revendications de la Conf'.

15/02/24 et 05/03/24: Atelier Assises de l'Eau

Ont participé pour la CP26 Christine Riba, Laurent Deshayes et Jean Marc Fauré. Ces assises ont traité des thématiques : comment optimiser ou changer les pratiques pour consommer moins d'eau ?, comment s'organiser pour décider et atteindre les objectifs ?, Comment adapter nos territoires et engager les transitions ?, comment mobiliser, encourager et accompagner ?

22/02/24 (Chabeuil) et 29/02/24 (St-Ferréol-Trente-Pas) : Réunions préparatoires à la campagne des Elections des Chambres d'Agriculture (ECA)

La Confédération paysanne de la Drôme commence sa campagne pour les ECA 2025, par une consultation des paysan-nes, adhérent-es et sympathisant-es. Ces réunions, que nous allons continuer à mener sur l'ensemble du département de la Drôme, permettront de construire nos propositions syndicales pour les ECA. Si vous souhaitez accueillir une de ces rencontres, merci de nous contacter...

Du 24/02 au 03/03/24 : Salon de l'agriculture – Paris

Avec la participation des drômois : Christine Riba, Vincent Delmas et Mathieu Yon. Le stand de Lactalis a été investi par surprise le 27/02, cette multinationale méprise le travail des éleveurs et des éleveuses en ne payant pas au juste prix le lait collecté.

26/02/24 : Comité Régional Conf'AURA

Christine Riba a participé à ce comité régional qui a été essentiellement consacré à la préparation de l'AG de la Conf' régionale du 9 avril.

08/03/24 : Soirée droits des femmes et des paysannes à l'occasion de la journée internationale de lutte pour le droit des femmes (Buis les Baronnies)

Christine Riba, accompagnée de Véronique Léon, portait la parole des femmes paysannes lors d'une table ronde.

08/03/24 : mobilisation à l'occasion de la journée internationale des droits des femmes (Montélimar)

Sonia Tonnot représentait la Conf' dans les prises de parole syndicales et associatives.

12/03/24 : Session Chambre d'Agriculture

Eric Bouttier et Vincent Delmas sont élus en Chambre d'Agriculture. La Chambre refuse de mettre à l'ordre du jour et au vote, deux motions portées par la CP26 : l'une portant sur notre refus des nouveaux OGM et la seconde relative au revenu agricole. Nos élus ont pris la parole pour dénoncer le manque de démocratie et de pluralisme au sein de cette assemblée..

Sonia Tonnot, maraîchère à Bonlieu-sur-Roubion

Les personnes qui vous représentent :

Marie-Pascale Abel-Coindoz

mariepascale.ac26@yahoo.fr / 06 26 37 15 20

Eric Bouttier

eric@bouttier.eu / 04 75 76 00 46

Laure Charroin

laurenico26@yahoo.fr / 04 75 00 43 37

Vincent Delmas

20centdelma@proton.me / 06 07 69 36 25

Laurent Deshayes

lafermesauvage@laposte.net / 04 75 51 53 88

Jean Marc Faure

fournildelasye@gmail.com / 06 78 11 99 62

Raphael Lornage

lafermedesroutes@yahoo.fr / 06 26 05 76 37

David Loubet

david.loubet@laposte.net / 06 33 26 26 41

Christophe Morantin

christophe.morantin@riseup.net / 04 75 21 02 74

Benjamin Mothé

benjamin.mothe@posteo.net / 06 36 27 92 49

Vincent Paltera

vincent.paltera@laposte.net / 06 70 44 28 68

Christine Riba

christineconfp26@orange.fr / 06 07 02 25 42

Laurent Terrail

laurent.terrail@orange.fr / 06 85 24 38 51

Claude Serillon

claudeserillon2@freesbee.fr / 04 75 55 10 54

Annabelle Lenoir

farigoule.et.cie@gmail.com / 06 82 42 86 39

Mathieu Yon

iciyon.mathieu@gmail.com / 04 69 26 64 54

Jeanne Body

jeannebody@gmail.com / 06 52 45 90 01

La vie du Syndicat

Les manifs agricoles de janvier-février 2024 Que peut-on en retenir ?

• Sur la forme

Les premiers mouvements ont été initiés dans le sud-ouest de la France, sans le soutien des syndicats majoritaires, du moins au plan national. La FNSEA et les Jeunes Agriculteurs (JA) d'un côté, la Coordination Rurale (CR) de l'autre, se sont rapidement montrés en tête des barrages. Les revendications sont apparues multiples, en fonction des régions et des productions, mais la question des revenus s'est révélée majeure. C'est ce sujet qui a poussé la Confédération paysanne à se joindre au mouvement car notre syndicat fait le constat depuis longtemps que ceux qui produisent la nourriture ne gagnent pas leur croûte !

Cela étant dit, il nous est difficile de manifester aux côtés de syndicats qui défendent le modèle agro-industriel et pour qui l'usage des pesticides n'est pas un problème. Il est également difficile de participer à des actions violentes dans lequel on ne se reconnaît pas : épandage de fumier, brûlage de pneus, dégradation de routes, destruction de marchandises sorties des camions... Faut-il vraiment casser pour se faire entendre ? C'est pourquoi la Confédération paysanne a organisé ses propres barrages, en particulier celui de Saint-Quentin-Fallavier sur l'auto-route A43.

On constate avec dépit que, quand nous initions des actions ou rejoignons des mouvements écologistes non violents comme la lutte contre les méga-bassines, nous sommes entourés de CRS ou gendarmes. Cette fois-ci, le ministère de l'intérieur Darmanin avait annoncé qu'il ne ferait pas lever les barrages dès lors qu'il n'y avait pas atteinte aux policiers et gendarmes (pour l'atteinte aux biens publics ou privés, on repassera !). Pour une fois, on a cru échapper au «2 poids, 2 mesures» qui nous est appliqué d'ordinaire. Mais dès que la FNSEA et les JA ont demandé la levée des barrages après avoir obtenu ce que nous ne demandions pas et ne pas avoir réclamé ce pour quoi nous nous battions, on nous a envoyé la force publique pour faire évacuer nos barrages de Saint-Quentin-Fallavier (Isère) et Saint-Etienne-de-Montluc (Loire-Atlantique)...

On s'étonne de voir que les barrages ont été levés si vite puisque beaucoup d'actions locales ont été initiées sans les syndicats nationaux. Alors que beaucoup se battent pour que leur travail soit rémunéré à sa juste valeur, tourneront-ils enfin le dos à un syndicat dit «majoritaire» qui s'est donné comme patron un industriel de l'agro-alimentaire ? Arnaud Rousseau, patron d'Avril (notamment), contribue à entretenir le modèle industriel qui détruit tant de fermes et de vies paysannes. Difficile de le croire quand il prétend défendre la souveraineté alimentaire alors qu'il fait son beurre avec des productions destinées à l'exportation ou à la production d'énergie. Il se fait le porte-parole de tous les agriculteurs et annonce ne pas faire de politique. Et pourtant il est le premier reçu – avec Arnaud Gaillot, président des JA – dans le bureau du premier ministre. Et c'est un tête-à-tête avec ces deux Arnaud, sans autre ministre ni conseiller, qui a décidé Gabriel Attal à proposer des «non-mesures» pour calmer la colère et reprendre le dessus, à quelques mois d'élections européennes qu'il a peur de perdre. Un bel exercice de démocratie... On retiendra que, pour une fois, semble-t-il, de nombreux mé-

dias ont bien voulu montrer la diversité du monde agricole et donner la parole aux différents syndicats. La voix de la Confédération paysanne a pu s'exprimer. J'ai même entendu Hugo Clément, célèbre journaliste de France Télévisions, défendre notre cause sur France Inter dans une matinale très écoutée.

On retiendra aussi que la majorité de la population a semblé comprendre la colère des agriculteurs et leur apporter leur soutien dans leur lutte pour une meilleure rémunération. Dès lors, qu'est-ce que nos concitoyens vont penser de ce combat qui se termine après avoir obtenu des mesures (concernant le GNR et le plan Ecophyto notamment) qui sont symptomatiques d'un mode de production destructeur de leur environnement et de leur santé ?

• Sur le fond

Les revendications entendues sur les barrages ont été multiples et parfois contradictoires :

- nous voulons vivre de notre travail et non des aides
- nous voulons des aides à la viticulture, qui n'arrive plus à exporter, le vin ne se vend plus
- nous en avons marre de la concurrence étrangère (de pays membres de l'Union Européenne – Espagne, Bulgarie – mais aussi de l'Ukraine, de la Nouvelle-Zélande...)
- nous ne voulons pas des accords de libre-échange ou bien on veut y mettre des clauses miroir pour ne pas recevoir de la nourriture produite avec des pesticides interdits chez nous
- nous ne voulons pas de la fin progressive de la détaxation du GNR, ce carburant est un de nos outils de travail
- nous voulons continuer à utiliser des produits phytosanitaires sans lesquels on est dans une impasse technique
- nous voulons un allègement des normes environnementales et autres
- nous voulons négocier sur les 4 % de jachères obligatoires

... Avec tout ça, on comprend la difficulté pour le grand public et pour les médias à comprendre les agriculteurs, qu'on a tendance à mettre tous dans le même sac, pour simplifier.

Pour la Confédération paysanne, les gouvernements successifs et la FNSEA ont mené conjointement l'agriculture dans l'impasse actuelle d'un système économique ultralibéral, inéquitable et destructeur. Notre mot d'ordre est clair : « **Un revenu digne pour tous les paysans et paysannes** » et « **Rompre avec le libre-échange** ».

Nous militons pour que les prix de revient servent de base, aucune rémunération ne pouvant être inférieure. Nous militons pour des prix minimum d'entrée sur le territoire national. Nous militons pour un accompagnement à la transition agroécologique à la hauteur des enjeux colossaux liés au changement climatique et à destruction de notre environnement. Nous militons pour un arrêt de l'artificialisation des terres agricoles et l'installation de paysan-nes nombreux et non pour l'agrandissement des fermes.

De son côté, la Fédération Nationale de l'Agriculture Biologique (FNAB) constate que les prix payés aux producteurs bio ont souvent baissé alors que les prix de vente en magasins n'ont

La vie du Syndicat

pas bougé ou ont augmenté, signe que les marges des intermédiaires et distributeurs se sont accrues. Une vraie négociation sur les marges est nécessaires.

Comme la FNAB, la Confédération paysanne souhaite le retour de l'aide au maintien en bio. Si l'agriculture biologique rend des services à l'environnement et à la santé, ceux-ci doivent être reconnus et soutenus. Si l'on veut éviter que des agriculteurs abandonnent la bio parce qu'elle leur coûte plus qu'elle ne les rémunère, et si à l'inverse on veut motiver les agriculteurs à opérer une vraie transition agroécologique, il faut le retour de cette aide au maintien. Tant qu'à verser des aides, autant les donner à une agriculture vertueuse !

Ce qu'on n'a pas gagné, ce qu'on a perdu :

1) Le plan Ecophyto, qui a pour objectif de faire baisser drastiquement la consommation de pesticides en France, n'a pour le moment pas eu le résultat escompté, loin de là. La décision de Gabriel Attal de le mettre en pause revient à reconnaître que l'environnement et la santé sont les cadets de ses soucis. C'est une décision que rejettent profondément la Confédération paysanne et les syndicats apicoles.

2) Une autre non-décision est de mieux contrôler l'application de la loi Egalim et de sanctionner les manquements à cette loi. Moi qui pensais bêtement que c'était valable pour toutes les lois de la République... Cette mesure qui n'en est pas une revient à reconnaître qu'on ne se donne pas les moyens de faire appliquer les lois. C'est ce qui arrive quand le précepte de base du ministre de l'économie est «faire des économies» et qu'on réduit sans cesse le nombre de fonctionnaires. Or la loi Egalim, bien qu'insuffisante, est destinée à améliorer la rémunération des agriculteurs et impose un pourcentage minimal de produits bio dans la restauration collective. La moindre des choses serait de l'appliquer correctement, effectivement !

3) La fin de la détaxation du GNR est abandonnée. Cette mesure destinée à améliorer la trésorerie des fermes intéresse particulièrement les grosses exploitations dotées de puissantes machines très consommatrices de GNR. Souvent les mêmes fermes de grandes cultures gourmandes en pesticides, tiens tiens...

4) Et en dépit de la fin du «quoi qu'il en coûte», on nous a dégoté une enveloppe d'urgence de 400 millions d'euros. Une aide ponctuelle de plus, alors que nous voulons surtout vivre de notre revenu, nous voulons simplement qu'on nous paie nos heures de travail (comme tout le monde, quoi).

Mais hélas, rien qui concerne vraiment le revenu agricole, sur le maintien en AB, sur les accords de libre-échange. Et à quelques mois des élections européennes, rien sur la PAC qui représente le premier budget de l'Union Européenne. Ce ne sont pas des mesurette démagogiques qu'il faut, c'est une révolution agricole écologique et sociale. Nous voulons une agriculture relocalisée où des paysannes et paysans nombreux produisent pour les consommateurs de leur région et soient protégés des produits moins chers arrivant de loin, une agriculture où on ne se bat pour des marchés à l'export. Nous voulons la «souveraineté alimentaire» chez nous et ailleurs. La lutte continue !

*Erwan Le Texier,
paysan à Félines-sur-Rimandoule*

Petite visite chez Lactalis

Notre porte-parole nationale, Laurence Marandola, avait annoncé une action d'envergure. De fait, ce sont plus de 200 paysan·nes de la Confédération paysanne qui ont investi le siège social historique du géant mondial du lait Lactalis à Laval, le 21 février.

C'est la première fois que le siège historique du numéro 1 mondial du lait est ainsi occupé par un syndicat agricole. C'est un symbole fort pour défendre le revenu paysan, comme le fait depuis des semaines la Confédération paysanne, ici celui des éleveurs et éleveuses en lait qui subissent les prix bas imposés par Lactalis.

Les trois actionnaires uniques de Lactalis (la famille Besnier) ont refusé de recevoir la Confédération paysanne. Devant cette attitude méprisante et alors même que Lactalis refuse de payer à son juste prix le travail des éleveurs et éleveuses laitier qu'ils collectent, l'occupation du siège social s'est poursuivie jusqu'à 21 heures après une évacuation forcée par les CRS, ordonnée par la préfecture.

Cette multinationale impose aux paysan·nes des contrats asservissants, opaques, limitant leur liberté d'expression, les faisant souvent travailler à perte ! Cela montre que la loi Egalim ne suffit pas, nous demandons aux pouvoirs publics une loi qui protège structurellement le revenu paysan, en interdisant tout achat de nos produits agricoles en-dessous du **prix de revient = coût de production + rémunération du travail paysan + notre protection sociale.**

Au Salon de l'Agriculture

Emmanuel Macron veut reprendre la main concernant la colère agricole. Il a proposé un simulacre de "grand débat" qui a tourné au fiasco tant nos dirigeants se plaisent à entretenir le pseudo-combat de l'écologie contre l'agriculture (et en l'occurrence « Les Soulèvements de la Terre » contre la FNSEA). Ce spectacle détourne le débat public des enjeux de fond : revenu paysan, renouvellement des générations, protection et répartition du foncier, précarité alimentaire... Encore une occasion ratée. Mais nous, Confédération paysanne, nous continuons à nous mobiliser comme syndicat agricole représentatif pour changer ce système agricole et économique libéral qui tue les paysan·nes. Nous portons ainsi, durant ce Salon de l'agriculture et après, la volonté sincère de trouver de réelles solutions viables et durables pour l'ensemble des paysan·nes. Durant ce salon de l'Agriculture, le sujet des prix planchers pour lesquels nous militons depuis des années semble enfin être repris par le gouvernement. Il faut maintenant définir ces prix planchers pour qu'ils soient vraiment rémunérateurs pour les paysan·nes, et à les appliquer sans se faire voler par les intermédiaires et distributeurs. Le plus dur reste à faire !

La vie du Syndicat

Colère paysanne

Retour en image sur les actions locales

Puy-Saint-Martin (Drôme)

Samedi 27 janvier, la Confédération paysanne de la Drôme occupait ce carrefour stratégique et détaillait ses revendications aux citoyens.



Saint Quentin Fallavier (Isère)

Le péage desservant la plus grosse zone logistique de France bloqué.

La Confédération paysanne AURA a réussi le tour de force de bloquer pendant quatre jours la barrière de péage de St Quentin Fallavier sur l'A43, porte d'entrée de la première zone logistique de France. Avant de se faire évacuer de force. Le 30 janvier, en plus du péage, la Conf' AURA a bloqué un entrepôt logistique Intermarché pour réclamer des prix planchers.

Une quinzaine de drômois ont pris part à cette action d'ampleur et à l'organisation quotidienne qui s'est mise en place.



La vie du Syndicat

Paysans et paysannes en difficultés dans les Baronnies : la Confédération paysanne interpelle le préfet

La Confédération paysanne a convié le préfet de la Drôme, Thierry Devimeux, le vendredi 19 janvier 2024, à la salle communale de Bésignan, dans les Baronnies.

Plusieurs sujets ont pu être abordés : les aléas climatiques, le partage de l'eau, l'augmentation des prix du foncier agricole, l'agrivoltaïsme. De nombreux arboriculteurs et arboricultrices étaient présent-es, et nous avons pu mesurer les difficultés qu'ils et elles traversent, après plusieurs années consécutives de gels tardifs, de grêles et de sécheresses. La nouvelle « assurance multirisque climatique », voulue par le gouvernement et la FNSEA, se montre incapable de soutenir la filière arboricole des Baronnies. L'ancien régime des calamités agricoles, bien qu'imparfait, protégeait mieux les producteur-ices. La privatisation et l'individualisation des risques n'a fait qu'aggraver la situation déjà précaire de nombreux arboriculteur-ices. Et lorsque la récolte est bonne, ce sont les problèmes de méventes et de prix tirés vers le bas, auxquels il faut faire face. L'association Solidarité Paysans, présente lors de la rencontre, a pu témoigner qu'en un an, le nombre de paysan-nes qu'elle accompagne avait presque doublé.

Face à la situation, la Confédération paysanne ne baisse pas les bras. Nous sommes déterminés à faire entendre la voix des paysannes et des paysans et à lutter : pour une gestion des risques mutualisée à l'échelle de la chaîne alimentaire, pour un



partage de l'eau permettant le renouvellement des générations, pour l'interdiction de l'achat des productions agricoles en dessous de leur prix de revient, pour la défense d'un prix minimum d'entrée à l'échelle nationale, et pour une vocation nourricière des terres agricoles.

Cette rencontre tombait également à point puisqu'elle met en lumière les problématiques réelles du terrain face à une actualité agricole, résultat de dizaines d'années de cogestion par la FNSEA.

*Communiqué de presse
de la Conf' Drôme le 23/01/2024*

Questions juridiques

Remboursement d'aides PAC et délai de prescription

Petit retour d'expérience pour connaître l'existence d'un règlement européen qui précise le délai au-delà duquel l'administration n'est plus en droit de réclamer le remboursement d'aides PAC.

Le 17 janvier dernier, je reçois un courrier de l'ASP m'annonçant avoir bénéficié d'un trop-perçu de 1400 € au titre d'aides à la conversion bio pour les campagnes 2015, 2016 et 2017. J'avoue être un peu tombé des nues en voyant qu'on me réclamait de l'argent perçu entre sept et neuf ans auparavant ! D'autant plus que j'étais alors installé à titre individuel (je suis maintenant en GAEC) et que mon exploitation d'alors n'existe plus depuis cinq ans d'un point de vue juridique. Il a donc fallu que je demande un nouveau code Telepac à la DDT pour pouvoir consulter mes lettres de fin d'instruction et essayer de comprendre de quoi il retournait.

Suite à différents échanges avec l'ASP et la DDT, il s'est avéré que le motif de recouvrement invoqué était valable. Pour au-

tant, il m'a semblé hallucinant que l'administration mette autant de temps à instruire un dossier et se permette de réclamer un trop-perçu autant d'années après l'attribution d'une aide. Vive-ment la simplification administrative !

Après quelques recherches, j'ai pu trouver qu'un règlement européen (règlement 2988/95 du Conseil Européen du 18/12/1995) stipule dans son article trois que « le délai de prescription des poursuites est de quatre ans à partir de l'irrégularité ». Ce qui veut dire que l'administration ne peut pas exiger le remboursement d'aides agricoles de la PAC au-delà de quatre ans. À noter tout de même que « pour les programmes pluriannuels, le délai de prescription s'étend en tout cas jusqu'à la clôture définitive du programme ».

J'ai donc envoyé un courrier à l'ASP en contestant le bien fondé de leur demande du fait de ce délai de prescription. Argument jugé valable puisque l'ASP ne me considère plus comme redevable envers eux !

Christophe Morantin, paysan à Glandage

Questions juridiques

Depuis que je suis bénévole au Comité d'Action Juridique (j'ai déjà oublié quand c'était ! Sénilité débutante sans doute...),

J'ai d'abord participé aux permanences, une dizaine par an, quatre rendez-vous maximum dans la matinée, il a fallu quelquefois en rajouter en partageant l'équipe. À chaque fois, nous étions plusieurs nous confortant les uns les autres dans notre analyse du problème et dans la recherche de solutions.

J'ai trouvé une équipe soudée, des débats toujours constructifs, une solidarité pour aider au mieux ceux qui nous sollicitent.

J'ai trouvé un appui dans le groupe pour comprendre les arcanes et finesses du droit rural.

J'ai lu et relu le code rural (pas en totalité rassurez-vous, essentiellement le livre IV sur les baux ruraux), l'arrêté préfectoral de 2012. J'ai assisté à des formations de synthèse ou d'explications sur le statut du fermage, sur le fonctionnement de la justice, sur d'autres problèmes fonciers concernant les agriculteurs, l'urbanisme, la SAFER.

J'ai questionné Audrey, juriste pour les CAJ de la région, qui a répondu à tout.

J'ai apprécié l'aide discrète et permanente d'Anaïs, que ce soit pour préparer le café mais surtout pour l'organisation des permanences et de l'AG.

Nous avons reçu des agriculteurs, certains très au fait de leur situation, mais nombreux très confus car perdus dans leurs documents, ou leurs documents perdus.

Nous avons conseillé des futurs installés sur la négociation de leurs baux, mais aussi reçu des tandems cédants / repreneurs pour les «refroidir» dans leurs négociations de transmission, les aider à prendre du recul et à mieux entendre les arguments des uns et des autres, avec des succès mais aussi des échecs pour lesquels nous avons souvent compris qu'une des parties n'était pas mentalement prête à sauter le pas.

Nous avons passé de grands moments à débriefer ces rencontres conflictuelles.

Nous avons reçu des propriétaires impayés, depuis des années parfois.

Nous avons reçu des fermiers dont les propriétaires exigeaient toujours plus au-delà des lois et des règles,

Des fermiers qui ont reçu un congé pour des raisons tordues,

Des propriétaires qui souhaitaient et se sont installés en donnant congé à un fermier sur une partie de son exploitation.

Nous sommes allés visiter in-extenso des exploitations pour proposer un montant de fermage appliquant l'arrêté préfectoral adéquat.

Nous nous sommes toujours interrogés sur la légitimité de ce que demandait celle ou celui qui nous questionne : sa demande et son point de vue sont-ils en accord avec nos valeurs syndicales et humaines ?

J'ai pris à bras le corps quelques dossiers qui nécessitaient plus qu'un conseil, mais une saisine du Tribunal Paritaire des Baux Ruraux.

Audrey a creusé et validé l'approche juridique de la situation, nous avons rédigé des conclusions à quatre mains pour présenter nos arguments au tribunal.

J'ai assisté le fermier à quelques audiences, conciliation d'abord, jugement ensuite.

Je me suis plusieurs fois déplacé uniquement pour demander ou accepter le renvoi du dossier à une audience ultérieure, parce l'une ou l'autre partie n'était pas prête.

Je suis allé à Grenoble pour plaider en appel – appel renvoyé jusqu'ici...

J'ai été impressionné par des juges ne montrant aucune sympathie, mais réceptifs et attentifs à nos arguments, entourés d'assesseurs eux aussi attentifs... ou pas !

J'ai découvert le contact des avocats, leur posture de certitude absolue d'avoir raison en toute circonstance.

J'ai senti que notre assistance était appréciée pour cette différence avec les avocats : nous sommes ou avons tous été paysans, nous n'avons pas tout le droit entre nos mains, nous «assistons» les paysans au tribunal, nous ne les «représentons» pas, nous agissons en accompagnement, pas à leur place.

Et – déjà – l'équipe s'érode, l'âge, la santé, mais aussi la consécration : deux bénévoles ont été nommés assesseurs, ils ne pourront pas être juge et partie. Alors peut-être qu'un lecteur se dit qu'il pourrait nous rejoindre, essayer, nous ne demandons pas mieux que de l'accueillir, lui expliquer, le rassurer : le droit, ce n'est pas impénétrable ! Le CAJ, c'est une forme de militantisme.

*Eric Bouttier, ancien paysan
à Francillon-sur-Roubion*

Conseil de lecture

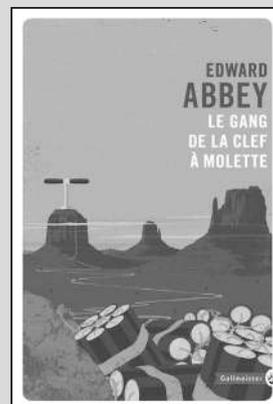
Le gang de la clef à molette

de Edward Abbey 1975

Vous êtes parfois désespéré-e de l'état du monde mais vous ne voyez plus du tout comment agir devant l'ampleur des dégâts ? Ce livre est pour vous !

Dans ce roman subversif, écrit il y a près de 50 ans, quatre insoumis un peu déjantés refusent de se laisser abattre par la « Machine » et se lancent dans une vaste entreprise de sabotage pour tenter de préserver les paysages de l'Ouest américain. Ils détruisent ainsi ponts, routes et voies ferrées qui balafrent le désert, armés de clefs à molette et de quelques bâtons de dynamite.

C'est frais, c'est revigorant, on a envie de rejoindre cette petite équipe éprise de liberté qui préfère les dangers stimulants de la désobéissance civile à l'engourdissement du conformisme industriel.



MJD

Questions sociales

« Debout les femmes »

A l'occasion du 8 mars 2024, les sollicitations étaient nombreuses pour cette journée internationale des droits des femmes.

A Montélimar, le collectif Les Rosies a magnifiquement orchestré un rassemblement réunissant une centaine de personnes.

Ce collectif national, initié par le groupe « action » de l'association ATTAC, a pour objectif de rendre visible la question des droits des femmes dans les mouvements sociaux. Elles ont été très visibles dans les mouvements sociaux contre la réforme des retraites. Habillées de bleus de travail, les Rosies assument et endossent les revendications féministes liées au travail. Visibles, elles dansent et invitent à danser ! Leurs chorégraphies sont simples et faciles et mettent de la joie et de la bonne humeur dans les cortèges. Leur devise : la joie comme arme de résistance !

Pour le 8 mars, à Montélimar elles se sont déchaînées pour faire entendre nos revendications : celle de la défense des droits des femmes, celles de la lutte contre les discriminations, contre les violences sexistes et sexuelles, contre la précarité des métiers féminins et pour l'égalité salariale homme/femme...

Sur notre parcours et en dansant, nous avons rencontré les très discrets bureaux de la permanence de la députée de notre circonscription : Lisette Pollet élue à l'Assemblée nationale pour le RN (Rassemblement National). Un arrêt s'est imposé. En effet, Mme Pollet n'a pas voté pour l'inscription de l'IVG dans la Constitution jugeant que ce n'était pas une priorité !!... alors qu'en France, l'accès à l'IVG est de plus en plus menacé, alors que dans l'Europe et dans le monde les droits des femmes reculent à cause des gouvernements réactionnaires d'extrême-droite. Bel arrêt (on se passerait tout de même d'avoir une parlementaire RN !) où le collectif avait préparé un happening autour d'un portrait de Mme Pollet. C'était sans compter sur la complicité d'une habitante de l'immeuble qui a gentiment ouvert la porte d'entrée, permettant aux militant-es de déposer cette effigie devant la porte de sa permanence !

Et comme nous y étions bien entourées (pas seulement par les bleus des Rosies mais les autres...), les prises de parole se sont enchaînées. Ce fut l'occasion de parler de l'historique regroupement de 84 paysannes confédérées en novembre 2023, rencontre initiée par la commission femmes et déclarant « un féminisme paysan et populaire ». Parler aussi des difficultés d'accessibilité des femmes au métier de paysanne, de la lutte contre le sexisme au sens large dans nos activités professionnelles, militantes, syndicales et associatives.

Mais une journée internationale est surtout l'occasion de se sentir en résonance avec les femmes du monde entier. J'ai rappelé la force et la puissance des femmes paysannes de la Via Campesina,



leurs rôles essentiels au sein de ce mouvement et cité quelques extraits de la 8ème conférence internationale (Colombie, décembre 2023) :

« Notre féminisme paysan et populaire accorde une valeur particulière à l'agriculture paysanne en tant que garante de la souveraineté alimentaire. Il remet en question les processus d'exploitation des personnes, l'accaparement des terres et de l'eau, ainsi que l'extractivisme colonisateur.

Pour nous, la terre et les territoires sont des espaces de vie où nous aspirons à construire des relations saines, exemptes d'agrototoxiques et de violence. Notre engagement demeure ferme, nous demeurons organisés et uni-es en tant que premier front de résistance contre l'extractivisme, le capitalisme et le patriarcat dans nos territoires. Cette lutte vise à préserver la biodiversité, les semences, nos biens communs et nos savoirs ancestraux. ».

Fortifié-es et conforté-es, nous retrouvons notre quotidien, prêtes pour de nouvelles petites ou grandes batailles !

Sonia Tonnot, paysanne
à Bonlieu-sur-Roubion

Actu en bref

Réforme du TESA

Depuis le 1er janvier 2024, le Tesa simplifié intègre la gestion de la Déclaration Sociale Nominative. Le Tesa simplifié vous permet de gérer les contrats occasionnels (saisonniers) et CDD de 3 mois maximum. Cette réforme a pour but de faciliter les démarches des très petites fermes. **Merci de nous faire part de vos éventuelles difficultés avec le nouveau TESA.**

Une première année pour la commission Transmission

À son Assemblée générale de mars 2023, la Confédération paysanne 26 avait voté l'attribution de moyens (quelques heures hebdomadaires de temps salarié) pour la création et l'animation d'une commission « Transmission », partagée avec l'Adear.

La pyramide des âges en agriculture devient vraiment préoccupante, et les quelques tentatives (comme celle portée par Valence-Romans-Agglo) pour enrayer le démantèlement des grandes fermes par l'agrandissement dans la plaine valentinoise mettent surtout en lumière le caractère extrêmement coûteux, chronophage et peu efficient de la démarche. En l'absence d'une politique publique forte, claire et cohérente (et dotée de moyens conséquents), les seuls leviers d'action pour agir sur la transmission ne peuvent venir que de la base, du réseau des paysan-nes.

Pour une première année, la commission s'est donné des objectifs modestes, mais atteignables. Nous avons réalisé deux « Cafés Transmission », dans des territoires où habituellement nous sommes peu présents. Nous avons participé aux événements organisés sur ce thème, notamment par les collectivités territoriales. Nous avons également rédigé une plaquette à destination des futurs cédants, et les bénévoles de la commission ont

déjà pu la remettre aux paysan-nes qui ont commencé à nous contacter et à qui nous sommes allés rendre visite. Enfin, se constitue progressivement un réseau de bénévoles, qui va acquérir des compétences en accompagnement. Nous avons pour cela réactivé le groupe Inpact, qui a répondu très favorablement, et à la formation organisée le 20 février dernier avec Dominique Lataste sur « Les facteurs psycho-sociaux de la transmission », des bénévoles d'Agribiodrôme, de Solidarité Paysans, de Terre de Liens, du CAJ et de l'Afocg étaient présents.

Cette formation nous a permis d'éclairer de nombreux aspects de cette phase particulière de notre vie professionnelle et d'en apporter une définition stimulante : « **Transmettre, c'est remettre des biens matériels, vivants, immatériels et symboliques à une (ou des) personne(s) de confiance, de façon à ce qu'iel ne dilapide pas les biens transmis et puisse en vivre, lui déléguer le pouvoir (le pouvoir de direction et le pouvoir foncier), et se retirer.** »

À l'issue de cette première année, le constat est unanime. Il y a bien nécessité à prendre à bras-le-corps la question de la transmission, et à accepter d'y mettre de l'énergie. Reste à définir encore comment, par qui, avec quels financements...

*Margot Jobbé duval,
paysanne à Glandage*

La garrigue, nouvel eldorado des projets photovoltaïques

Nombreux sont les projets de parcs photovoltaïques qui fleurissent dans le sud est de la France. De la montagne de Lure aux plateaux calcaires du sud de l'Ardèche, tout est bon pour sacrifier des espaces sensibles au nom d'une soi disante énergie verte !

En Drôme, le projet de la commune de Chantemerle les Grignan revient à la charge. Pourtant écarté en 2019 grâce à une forte mobilisation citoyenne, la mairie remet le couvert avec Engie Green. Il s'agit de 14 ha, appartenant à la commune, en sommet de colline, lieu dit La Suquée, dans le massif du Rouvergue qui s'étend de Chantemerle à Grignan. Cette zone fait partie d'une ZNIEFF de type 1, « Plateau du Rouvergue et plateau de Clansayes ».

Ce qui anime la commune à réaliser un tel massacre, c'est de participer à la production d'énergie verte nationale, celle qui va sauver la planète et remettre le climat dans le droit chemin, prétextant que cette garrigue provençale typique de notre région n'est pas une forêt. Elle n'a donc pas d'intérêt.

Pourtant, ce joyau vert des contreforts du Tricastin abrite des écosystèmes précieux où il fait encore bon flâner hors de la vue de la centrale nucléaire et de la vallée du Rhône déjà bien artificialisée. Son patrimoine vernaculaire, témoin du travail et de la culture de générations de paysans et de bergers se dévoile au détour des sentiers par la présence de bories et autres constructions en pierres. C'est aussi un lieu de pâturage pour notre troupeau de chèvres depuis plus de 15 ans. On connaît toutes et tous l'importance de nos forêts, si petites soient elles, dans le cycle de l'eau, on a aussi

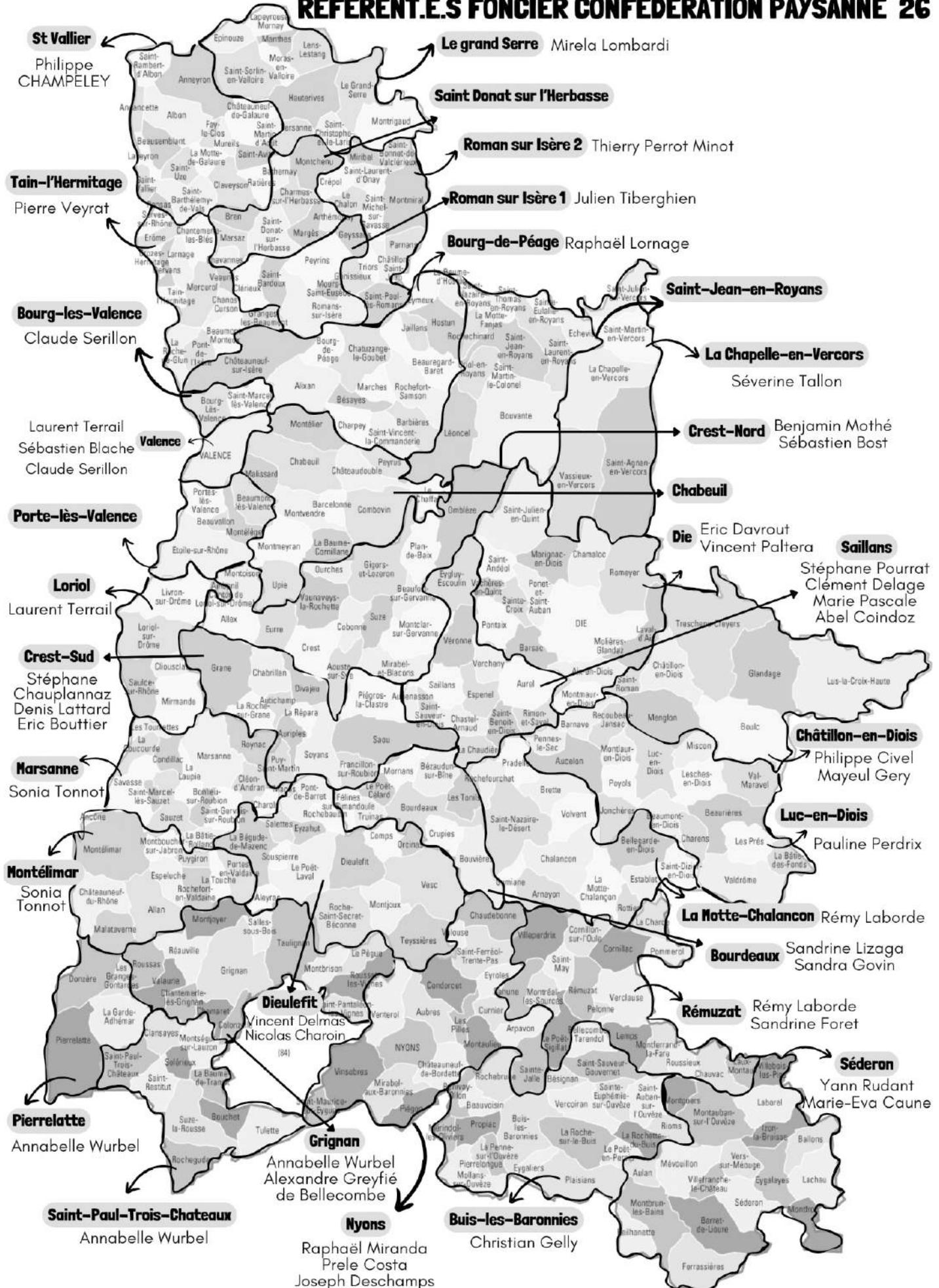
toutes et tous conscience de l'importance de la présence d'arbres, si petits soient ils, lors d'épisodes de sécheresse... Alors qu'est ce qui fait qu'aujourd'hui, un territoire riche en biodiversité, qui procure bien être à la population locale et qui permet une activité économique pastorale soit un lieu envisageable pour l'artificialisation des sols à but financier sous couvert faussement écologique ? La loi APER accélère ces processus dévastateurs.

C'est ainsi qu'à Chantemerle les Grignan, les habitants ont été invités à se prononcer fin janvier sur l'inscription de la parcelle prévue pour ce projet photovoltaïque lors d'une consultation publique très courte, demandée par la préfecture, la commune ayant omis de la faire avant validation en conseil municipal, oups ! Le résultat de cette consultation indique clairement qu'une majorité de la population n'y est pas favorable mais les chiffres sont toujours manipulables et il est simple de minimiser la défaite. L'association pour la Sauvegarde du Rouvergue œuvre à informer les citoyens en proposant notamment de découvrir ce lieu et d'échanger sur place. C'est ce qui a permis une meilleure mobilisation de la population. D'autre part, le projet est limitrophe de la commune de Clansayes et l'impactera notamment par l'emprunt des routes pour les travaux et les aménagements. Les Clansayais.es n'en sont pas informés.es et ne seront pas consultés.es. Ça en dit long sur l'état de la démocratie, du réfléchir ensemble, du bien commun et de l'importance des paysan-nes sur les territoires.

*Annabelle Lenoir, chevrrière à Clansayes,
paysanne à Glandage*

Foncier - Installation - Transmission

REFERENT.E.S FONCIER CONFEDERATION PAYSANNE 26



Les coordonnées des référent-es foncier sont disponibles auprès de la Conf' Drôme au 06 56 68 88 17 / 04 75 25 21 72 / drome@confederationpaysanne.fr ou sur notre site internet, rubrique «Qui sommes nous ?» puis «L'équipe de la Conf'26».

Loi Accélération de la production d'énergies renouvelables

Le 9 février, la Confédération paysanne de la Drôme a adressé ce courrier à la Chambre d'agriculture de pouvoir participer à la construction du document-cadre listant les surfaces susceptibles d'accueillir des installations photovoltaïques au sol (hors agrivoltaïsme) :

Monsieur le Président,

En vertu de l'article 54 de la loi sur l'accélération de la production d'énergies renouvelables, aucun ouvrage de production d'électricité à partir de l'énergie solaire, hors installations agrivoltaïques, ne peut être implanté en dehors des surfaces identifiées dans un document-cadre. La loi confie aux Chambres d'agriculture la mission de proposer au Préfet un tel document-cadre, définissant notamment les surfaces agricoles et forestières ouvertes au photovoltaïque au sol et les conditions d'implantation dans ces surfaces.

Selon le décret d'application de cette loi qui devrait paraître sous peu, le délai donné à la Chambre d'agriculture pour formuler sa proposition serait de 9 mois à compter de la publication de ce décret.

Nous tenons à vous alerter sur l'importance de ce document-cadre. En effet, si la Chambre n'était pas en mesure de for-

muler une proposition, le décret prévoit que le Préfet arrête un document cadre avec à minima une liste extrêmement longue de terres dites « incultes », qui sont en réalité pour la plupart exploitées par des agriculteurs et des agricultrices de notre département.

Par ailleurs, il nous semble que la préservation de nos terres agricoles, naturelles et forestières est l'affaire de tous les agriculteurs et de toutes les agricultrices. L'élaboration de ce document essentiel à l'agriculture de notre département doit donc associer le plus largement possible, afin de protéger tous les agriculteurs et toutes les agricultrices d'un accaparement de terres aujourd'hui utilisées par l'agriculture au profit d'installations solaires incompatibles avec nos métiers et nos activités.

La Confédération paysanne de la Drôme saura répondre présente pour protéger nos terres agricoles, naturelles et forestières dans l'intérêt des paysannes et paysans. A ce titre, nous souhaitons être pleinement associé-es dans la construction de ce document-cadre.

Nous restons à votre disposition pour toute question et vous prions d'agréer, Monsieur, nos sincères salutations,

*Pour la Confédération paysanne de la Drôme,
Vincent PALTERA, porte-parole départemental
Vincent DELMAS, élu à la Chambre d'agriculture 26
Eric BOUTTIER, élu à la Chambre d'agriculture 26*

Salon à la Ferme le 15 février à Montauban-sur-l'Ouvèze Un exemple de transmission

La Confédération paysanne, la FADEAR et les Ami-es de la Confédération paysanne organisaient la quatrième édition du Salon à la Ferme sur tous les territoires, une semaine avant le Salon International de l'Agriculture à Paris.



« Nous avons souhaité recevoir le Salon à la Ferme cette année principalement pour que les habitant-es du territoire puissent visiter notre ferme et réaliser la réalité de notre travail, de nos locaux, de nos moyens en somme.

C'était aussi important de créer ce lien avec la Conf' Drôme afin de rencontrer d'autres confédéré-es.

Nous avons aussi invité des paysans et paysannes du secteur, la plupart des invités sont venus, syndiqués ou non, nous en sommes très touchés.



Nous avons aussi profité de cette occasion pour faire un gros coup de ménage du printemps sur nos extérieurs, ça motive ! Nous remercions Antoine pour son aide précieuse ainsi que Sonia et toutes les personnes présentes, c'était enrichissant et empli d'humanisme. A refaire ! »

*Charlotte Favreau,
paysanne à Montauban-sur-l'Ouvèze*

La vie des éleveurs·euses

Pâtur'ajuste : ou comment valoriser ses prairies ?

C'est à Mornans chez Anna et Clovis que plusieurs éleveur·euses se sont retrouvés début février pour échanger sur leurs pratiques pastorales.

A l'initiative du Syndicat Caprin de la Drôme, une journée a été organisée animée par Philippe Mestelan de l'association SCOPELA, structure de conseil, de formation et d'accompagnement des acteurs de l'élevage qui existe depuis plus de dix ans.

En 2023 un groupe d'éleveuses caprines se questionnaient sur la manière de conduire leur troupeau, en discutant avec d'autres éleveur·euses, très vite le nom de SCOPELA a été cité. Il a été décidé d'organiser une rencontre. L'Adear avait déjà coordonné un groupe d'éleveur·euses sur cette thématique et actuellement un groupe est suivi dans la Gervanne via le Parc du Vercors.

Sous un soleil magnifique en allant directement voir sur les parcelles, les éleveur·euses ont appris durant la journée à observer la végétation et caractériser leurs prairies : précocité, aptitude à la repousse, au report sur pied, sensibilité au prélèvement... Après avoir étudié la ferme d'accueil chacun·e a travaillé sur son exploitation en mettant en lien les besoins du troupeau et la végétation

disponible selon les saisons. Ils ont travaillé sur leur chaîne de pâturage pour 2024 et se sont donné rendez-vous en fin d'année pour faire un bilan.

Si ce sujet vous intéresse vous pouvez très bien rejoindre le groupe. L'objectif in fine est pour les éleveur·euses de répondre aux enjeux techniques, socio-économiques et environnementaux. Comment être résilient avec les changements climatiques actuels ? Comment améliorer l'autonomie alimentaire des élevages et l'autonomie de décision des éleveur·euses ?

SCOPELA anime depuis 2013 le réseau Pâtur'Ajuste. C'est un réseau technique pour la valorisation des végétations naturelles par l'élevage. Il permet de mutualiser les innovations avec un appui scientifique de l'INRAE. Pâtur'Ajuste est aujourd'hui un réseau d'éleveur·euses, d'acteurs et d'actrices de l'agriculture, il met en discussion des connaissances scientifiques, techniques et empiriques pour produire des ressources techniques à valeur plus générique.

Aurélie Charasse, salariée du Syndicat caprin

Plus d'infos sur www.paturajuste.fr

Syndicat caprin de la Drôme : 04 75 76 78 75, contact@scaprin26.com

Conseil de film

La ferme des Bertrand

Documentaire de Gilles Perret (2024)

«La Ferme des Bertrand» est un film documentaire qui retrace l'histoire, durant 50 ans, d'une famille savoyarde d'éleveurs. Les enjeux sociaux et économiques de la transmission révèlent la place de l'agriculture dans la société. Hélène, belle-nièce d'un des trois frères Bertrand, part à la retraite et un robot de traite la remplacera. Une vie de labeur, remplie d'amour envers les bêtes et de douleurs à l'épaule. Nous sommes saisis par le sacrifice paysan et les propos d'un oncle : « une réussite économique, mais un échec sur le plan humain, puisqu'on a réussi à faire que ça ». Un exemple d'agriculture respectueuse de son environnement mêlée de productivité moderne où les règles (AOP et cahier de charges) obligent Lactalis et consœurs à payer un prix du lait plus «juste». Intime et authentique, ce film soulève de nombreuses questions. À voir absolument !



Vasco Bossio, paysan à Manas

Conseil de lecture

Henri, paysan sourcier

Récit biographique de Brigitte Albero

Une petite imprimerie associative drômoise a édité le livre *Henri, paysan sourcier* qui parle d'un montagnard, ami diois de longue date...

Henri Brès,

Ici, beaucoup te connaissent.

Par tes olives délicieuses.

Par tes mains qui savent capter et dénouer les blocages du corps.

Par ton «flair» incomparable pour trouver l'eau enfouie dans les profondeurs de la terre.

Ce livre te raconte. Il raconte le lien d'un homme avec l'eau, où qu'elle soit, dans les paysages, les arbres, les animaux ou les humains.

Un lien tellement vivant que nul n'ait besoin de parler écologie, agriculture, ethnologie ou sixième sens. Juste écouter, en soi, ce qui résonne, et le faire sien.

Un livre plein de la sagesse du monde.

À lire sans modération.



Dominique Verdet

Agriculture paysanne

Dégâts des animaux sur les cultures

Le lapin de garenne n'est pas dans la liste des nuisibles en Drôme, les détenteurs de droit de chasse n'ont aucune obligation à respecter.

- La destruction hors de la période de chasse est autorisée uniquement sur les espèces déclarées nuisibles par arrêté préfectoral pouvant provoquer des dégâts (le pigeon ramier par exemple). Pour cela il faut faire une demande auprès de la DDT via internet et à l'issue de la saison renseigner le nombre d'animaux détruits.

- Ne sont indemnisables que les dégâts occasionnés par le grand gibier.

Un pépiniériste nous a rapporté subir des dégâts de lapins de garenne. Malheureusement, il n'y a pas de solution miracle :

- protéger chaque arbre,
- faire un courrier à la DDT en précisant le pourcentage de pro-

duction touchée, le manque à gagner sur la parcelle, joindre des photos...

En effet, il est indispensable de faire remonter à la DDT ces problèmes car en commission d'indemnisation des dégâts des gibiers, la DDT nous répond systématiquement qu'elle n'a pas connaissance de ce type de problème.

Rappelons qu'il faut agir ainsi pour tout dégât provoqué par les corvidés ou les ramiers sur les semis comme sur la récolte, même s'ils ne sont pas indemnisables, même si on ne demande pas le tir hors période de chasse.

Pour cela, il faut utiliser le site internet de la DDT, je ne suis pas un champion du clic, je l'ai pratiqué une fois, ça m'a paru «assez» facile.

Claude Serillon, paysan à Valence

L'Assemblée Générale de l'Adear



L'assemblée générale de l'Adear s'est tenue le 5 mars, au Cabaret des Ramières à Eurre.

Jean Tissot nous avait prêté ce lieu très chaleureux pour l'occasion, ce qui nous a permis d'accueillir une large assemblée de partenaires (institutionnels et associatifs), de collègues, de porteurs et porteuses de projet.

Les échanges ont été riches et joyeux, et d'ailleurs le compte-rendu que nous vous en dressons est à cette image, joliment mis en images par Stéphanie, une nouvelle administratrice de l'Adear !

MJD



Conseil de lecture Silence dans les champs

Nicolas Legendre, éditions Arthaud, 330 p., 20 €

Le journaliste indépendant Nicolas Legendre est un breton de la vallée de la Vilaine, fils de petits paysans bretons : « mes parents n'avaient que vingt-cinq vaches et 30 hectares » Il a été élevé au cul des vaches : « j'ai vécu jusqu'à mes 18 ans avec les exhalaisons de fumier... ».

L'enquête que nous livre Nicolas Legendre a-t-elle commencé là ? À partir de 2016, Nicolas Legendre a suivi des sujets agricoles et agroalimentaires pour le quotidien Le Monde. En 2018, il est chargé par le journal d'effectuer un reportage au Salon des Productions Animales. Mecque du robot de traite et de la génétique animale améliorée, le SPACE se déroule chaque année près de Rennes. Le Monde veut un éclairage de terrain. Nicolas joue à domicile.

Pendant les sept ans qui vont suivre, du sud au nord, de l'est à l'ouest, de l'Argoat à l'Armor, Nicolas Legendre sillonnera son «pays», effectuera trois cents entretiens, visitera vingt-neuf fermes de tous types. Il obtiendra, sous promesse d'anonymat intégral, de multiples confidences : « ces témoignages révèlent les contours d'un système profondément inégalitaire, foncièrement violent, souvent impitoyable avec les plus faibles. »

- Premier thème : le fondement de l'empire armoricain.

Au cours de son enquête, bien ancrée dans son territoire, imagée par de belles envolées poétiques, Nicolas Legendre va nous faire découvrir l'ampleur du désastre et la dureté de «l'ordre social breton». Il va minutieusement décortiquer les méfaits du système de l'agro-industrie alliée à l'agroalimentaire, de sa naissance (début des années 60) dans une belle Bretagne composée de bocages, de talus, de petits cours d'eau, à aujourd'hui dans une Bretagne défigurée par le remembrement, déboisée, arasée, polluée, victime du rouleau compresseur du productivisme.

- Second thème : le bal des vampires.

« Da yec'hed pep unan, hagar profit din ma-unan ! »

« À la santé de chacun, et le profit pour moi seul ! », proverbe de

Basse-Bretagne.

Nicolas Legendre décrit avec véracité les premiers funestes «barons» de l'agrobusiness : le comte Hervé Budes de Guébriant (1880-1972), Alexis Gourvennec (1930-2001), et les pontes de l'agroalimentaire : Louis Gad, Jacques Tilly, Marcel Daunay, suivis aujourd'hui par Guillaume Roué (groupeement porcin Evel'Up), Jean Le Vourch (Régilait), Philippe Bizien (principal constructeur d'unités de méthanisation) et bien d'autres puissants «agriculteurs» (?). La plupart de ces acteurs incontournables de l'économie bretonne ont été formés à la JAC (Jeunesse Agricole Catholique), ont fréquenté le Nivot, lycée agricole privé de Lopérec (29). Ils adhèrent, dirigent, se servent des quatre FDSEA de la région comme d'une arme pour consolider leur lobby.

- Troisième thème : une lumière d'automne.

Mais Nicolas Legendre aura aussi le bonheur de rencontrer et de s'entretenir longuement avec ceux qui luttent et militent pour un autre mode d'agriculture comme André Pochon, pionnier breton de l'agroécologie, les frères Jean-François et Olivier Glinec, éleveurs respectueux du vivant, Thierry Larnicol, producteur d'huîtres confronté à la pollution de la rade de Brest, Michel Pel, un des fondateurs de «Brin d'herbe», premier magasin breton de vente directe, et quelques autres, au franc-parler, qui ne craindront pas de témoigner sans masque.

Cette enquête, amplement documentée, riche d'abondantes références, apporte un douloureux éclairage sur les raisons de l'actuel malaise paysan, qui n'est pas que breton. À lire absolument !

Gisèle Duchâteau, paysanne retraitée



Actu en bref

Unité de méthanisation : rejet du projet d'Allan

Ouf ! Par arrêté du 17 août dernier, la préfecture de la Drôme a rejeté la demande d'enregistrement de l'unité de méthanisation à Allan portée par la SAS Agribiogaz Allan. «Comme souligné par les avis motivés au cours de la consultation publique, l'absence de réseaux nécessaires pour assurer la desserte du projet en distribution d'eau, d'électricité ou encore les voiries inadaptées ont conduit à ce refus», constate l'association Allan environnement.

Riverains, municipalités (y compris celle d'Allan), associations, ainsi que la Conf' Drôme, se sont mobilisés pendant des années pour obtenir cet abandon d'un projet très impactant pour l'environnement et représentatif d'une agriculture industrielle dépassée.

ELT

Colère des agriculteurs : un mouvement au niveau européen

Difficile de synthétiser le mouvement « de colère » des agriculteurs observé en Europe. Les prix bas des produits agricoles, les réglementations environnementales (vues comme contraignantes), le retrait des textes sur la limitation des pesticides, la concurrence étrangère et/ou intra-européenne, les accords commerciaux internationaux, le coût du litre de gasoil, sont quelques-uns des points de tension partagés par les agriculteurs européens. Des manifestations ont eu lieu en Belgique, Allemagne, Pays-Bas, Espagne, Italie, Roumanie, Pologne, Bulgarie, Grèce et même en Suisse.

Soulignons quelques spécificités locales, comme en Espagne, où la sécheresse historique, exacerbée par le changement climatique, et une politique de l'eau ultra-productiviste et irres-

ponsable puisque destructrice de l'environnement, ont poussé les agriculteurs à la grogne, et VOX dans les urnes.

Aux Pays-Bas, où la volonté du gouvernement de stopper la pollution azotée issue des élevages intensifs a débordé le cadre revendicatif pour donner naissance à un parti politique ultra-conservateur : le mouvement paysan citoyen BoerBurgerBeweging. Vu d'ici, rien de paysan, ni de citoyen.

Si la colère agricole accouche lors des prochaines élections européennes, de député.es populistes d'extrême droite, bonjour les conflits de co-propriété au sein de l'UE ! Et au revoir alimentation saine, biodiversité et intérêts pour les générations futures.

Vasco

Hussein Roto, musicien engagé

Hussein est venu plusieurs fois jouer généreusement pour les concerts paysans de l'Adear. En guise de remerciement, nous avons eu envie de le rencontrer un peu plus, et de vous dresser un portrait de ce jeune musicien au parcours singulier.

Hussein et sa famille sont arrivés en France il y a six ans, après des années d'errance dans les camps de réfugiés. Hussein avait 18 ans. Lui et sa famille sont yézidis, une communauté très très ancienne réduite aujourd'hui à un petit territoire, à cheval entre l'Irak, la Turquie, l'Arménie et la Géorgie. Les persécutions dont sont victimes les yézidis ont contraint nombre d'entre eux à quitter leur maison, leurs terres, leurs troupeaux, et à chercher refuge dans des pays qui acceptaient de les accueillir.

« Quand je suis arrivé ici je ne connaissais pas un mot de français. Les épreuves à traverser, je ne peux même pas les compter. Pendant des années j'ai dû me surpasser, juste pour être à niveau des personnes en face. »

« En Irak, même sous une tente je me sentais encore chez moi. Quand on a quitté notre maison, j'ai mis mes plus belles chaussures, ma plus belle chemise, et j'ai pensé qu'on partait pour une semaine. Maintenant cela fait huit ans que je n'ai pas vu ma maison, et quand tu mets deux jours d'avion entre toi et ta maison, il n'y a plus de chez toi. » C'est en arrivant en France que Hussein a développé la partie instrumentale de son parcours de musicien. Seul, il a appris à jouer de différents instruments traditionnels pour accompagner son chant.

« J'ai commencé à écrire des chansons pour moi. Chaque chose qui m'arrivait, je l'écrivais. Je sors tout de l'intérieur de moi. »

La rencontre avec Morice Bénin ouvre un univers de possibles, et permet à Hussein de développer progressivement un style de spectacle très personnel.

« Au début la musique était une sorte de thérapie pour moi. Après c'est devenu une envie d'exprimer qui nous sommes. J'ai commencé à comprendre que mon histoire pouvait devenir une histoire à raconter.

Quand j'écris une chanson, je la transforme aussi en une poésie, en un sketch, je mélange le français et ma langue.

J'ai envie d'apporter mon vécu, et à travers mes spectacles d'aider à comprendre que ce n'est pas si dur de se surpasser. Pour

cela, rien de tel que le rire ! J'ai envie de faire rire, avec des choses qui ne sont pas forcément drôles, mais qui le deviennent selon la manière dont on les raconte. Alors je raconte des histoires sur ma vie en France au début, quand je ne comprenais pas grand chose et quand les gens ne me comprenaient pas. Des histoires sur le racisme aussi. »

Hussein a entendu parler de l'Adear en faisant des saisons en compagnie du fils d'Anne, une des administratrices.

« Venir jouer aux concerts de l'Adear, cela répond pour moi à l'envie d'apporter quelque chose. C'est une association qui me touche, qui parle de ceux qui se lèvent tous les matins pour aller aux champs. » Pour clore ce petit entretien, Hussein me dicte un texte qu'il a écrit avec l'aide d'une amie, Sandrine, et qui parle de la confiance dans l'humain qu'il a perdue, puis peut-être retrouvée.

Margot Jobbé duval

*« Je veux dire, mais j'ai peur de crier
Les oreilles ne sont pas innocentes. Ils vont me trahir, me
traiter de menteur
Ce sont celles des humains
J'ai fait un rêve, confiant, où le sang ne coule pas
Mais les cauchemars me rattrapent
Dans le Tigre et l'Euphrate
Ce sont mes larmes trop lourdes
Face à l'indifférence des humains
J'ai hâte d'entendre les oiseaux chanter, Mais je ne peux pas
J'ai les voix juste enfermées dans des cages. Pourquoi ?
Ce sont des humains !
Je veux cueillir l'amour, une fleur délicieuse
Mais elle va tromper mon cœur, la femme est humaine
J'ai une fleur sur une terre lointaine, j'ai pris soin d'elle
Mais les orages et les tempêtes m'ont forcé à la quitter
Qui a déchaîné ce vent violent dans la douceur de l'été ?
Ce sont des humains !
Si je vois une lumière à l'horizon, je ne dis à personne, et
je ne le dirai pas.
Je lui ressemble. Mais pourtant, si je comprends quelle est
sa nature,
Je ne veux pas être un humain. Non, je ne veux pas. »*

Libre-échange : des accords nombreux, désaccord global

Cet article s'inspire largement du dossier publié dans le journal de la Conf' nationale "Campagnes Solidaires" n°401 de janvier 2024, ainsi que des ressources du collectif Stop Ceta Mercosur.

Qu'est-ce qu'un accord de libre-échange ?

Les accords commerciaux entre pays ne sont pas une nouveauté. Depuis fort longtemps, les chefs d'État en visite à l'étranger sont accompagnés d'une cohorte d'hommes d'affaires venant signer des contrats (en particulier d'armement ou industriels). Mais les accords de libre-échange sont beaucoup plus vastes : ils consistent à supprimer les droits de douane, dans les deux sens, pour toute une série de produits. Avant signature, les négociations vont porter sur les produits concernés (matières premières agricoles, produits miniers, produits manufacturés...), les exceptions, les tonnages, les contrôles, etc.

Aujourd'hui, ces accords se multiplient à travers le monde, entre des pays ou entre des groupes de pays. En ce qui concerne la France, c'est plutôt au niveau de l'Europe que ça se passe : l'Union Européenne a signé ou projette des accords avec les trois quarts de la planète. Ainsi, elle vient de signer des accords avec la Nouvelle-Zélande, le Kenya, le Chili, et travaille sur de nombreux accords, en particulier avec le marché sud-américain du Mercosur (Brésil, Argentine, Uruguay, Paraguay). Si l'on parle beaucoup des impacts sur l'agriculture en Europe, ces accords ne portent pas uniquement sur les produits agricoles, loin de là. Et ils ont des conséquences néfastes des deux côtés.

Les processus de négociation sont généralement opaques, tout comme les processus de ratification. Ainsi, le Ceta (avec le Canada), qui a été ratifié par le Parlement européen en 2017, n'a pas encore été ratifié par tous les pays de l'UE mais il est déjà appliqué.

À quoi servent de tels accords ?

Pour les économistes défendant le principe de la croissance économique infinie, les échanges majeurs se jouent au niveau mondial : il faut au maximum viser les marchés à l'export. Mais c'est surtout l'aspect politique, ou plutôt géopolitique, qui impose les accords de libre-échange. L'enjeu est de taille pour l'Europe, ancienne puissance planétaire qui est aujourd'hui un petit continent géographique et démographique. La multiplication des négociations « permet à l'UE d'imaginer pouvoir rivaliser avec les États-Unis et la Chine sur le plan géopolitique, tout en espérant rester dans la course mondiale à l'accès aux matières premières, notamment celles jugées clés pour le verdissement de l'économie », analyse Maxime Combes, coordinateur du collectif Stop Ceta/Mercosur. « Considérant que l'essentiel de la croissance de l'économie mondiale va désormais se réaliser hors d'Europe, la Commission veut aider les entreprises européennes à gagner des parts sur ces nouveaux marchés. »

Tour d'horizon de certains accords avec l'Union Européenne

• Accord mis de côté

Le Tafta = Trans-Atlantic Free Trade Agreement (traité de libre-échange transatlantique)

L'objectif de cet accord, principalement tourné vers les entreprises, était d'instaurer un grand marché unique entre l'UE et les États-Unis,



représentant 45 % du PIB mondial. Il devait permettre de renforcer les relations commerciales entre ces deux régions en supprimant la majorité des barrières qui limitent le commerce (les droits de douane ou encore les normes sanitaires et de sécurité) pour qu'une entreprise américaine puisse vendre plus facilement sa production en Europe, et vice-versa. Les discussions commencées en 2013 ont été abandonnées en 2016 par la partie européenne, à la demande de François Hollande. On en parle au passé, mais le Tafta pourrait bien refaire surface, tôt ou tard.

• Accords signés

Le Ceta = Comprehensive Economic and Trade Agreement (accord économique et commercial global). Cet accord entre l'Union européenne et le Canada, signé en 2017, est appliqué alors qu'il n'a toujours pas été intégralement ratifié dans tous les États européens (notamment en France). Près de 98 % des barrières tarifaires dans les échanges entre l'UE et le Canada ont été levées, notamment pour les secteurs industriels et agricoles (à l'exception de certaines filières sensibles : produits laitiers, produits bovins, volailles). L'accord permet aux entreprises canadiennes et européennes de participer aux marchés publics, de services et d'investissements de l'autre partenaire. L'UE est le deuxième partenaire commercial du Canada (après les États-Unis). L'UE exporte principalement des machines, des équipements de transport et des produits chimiques vers le Canada. Concernant les produits agricoles, les vins représentent 53,5 % des exportations françaises vers le Canada, le colza constituant plus de la moitié des importations agricoles et agroalimentaires françaises en provenance de ce dernier. Le Ceta prévoit qu'en cas de désaccord avec la politique publique menée par un État, une multinationale peut porter plainte auprès d'un tribunal spécifique, indépendant des juridictions nationales.

L'accord UE / Nouvelle-Zélande : le 22 novembre 2023, quelques jours avant le début de la COP 28 sur le climat, le parlement européen a ratifié à une écrasante majorité l'accord commercial UE / Nouvelle Zélande qui doit être mis en place dès 2024. Il n'y a jamais eu de débat au sein du Parlement français alors que, lors du vote au Parlement européen, une majorité d'eurodéputés français (43 contre 20) ont voté contre la ratification de cet accord.

En éliminant tous les droits de douane, cet accord pourrait accroître la valeur des exportations néo-zélandaises vers l'UE d'environ un milliard d'euros par an, en particulier dans le secteur agricole. La propre étude d'impact de la Commission européenne signale que cet accord commercial augmentera significativement les émissions de gaz à effet de serre. Comment des députés européens, prompts à défendre l'ambition climatique de l'UE, peuvent-ils justifier d'importer d'un pays situé à 20 000 km des dizaines de milliers de tonnes de produits agricoles que l'on produit déjà ici ? Pour prendre des exemples marquants pour la Drôme : aucune limite pour les kiwis ou le vin et des quotas gigantesques sur les viandes et produits laitiers, par exemple 38 000 tonnes de viande ovine par an !

Deux accords ont été ratifiés par le Parlement européen le 29 février 2024 : l'**accord UE / Kenya** et l'**accord UE / Chili**. Ce dernier prévoit de favoriser l'exportation de biens industriels et transformés de l'UE vers le Chili, tandis que le Chili augmentera ses exportations dans les secteurs agricole et minier. Il devrait être soumis à la ratification du Parlement européen au premier trimestre 2024.

• Accords en cours de négociation

L'accord UE / Inde : l'UE souhaite accéder au vaste marché indien en pleine croissance et réduire sa forte dépendance à l'égard de la Chine. Les négociations, commencées en 2007 et interrompues longtemps, sont âpres et lentes.

L'accord UE / Mercosur (Brésil et Argentine notamment) : les négociations officielles ont repris début octobre 2023. Cet accord créerait la plus grande zone de libre-échange de la planète avec un quart du PIB mondial et 720 millions de personnes. Plusieurs parlements nationaux et régionaux ont pris explicitement position contre l'accord UE-Mercosur, ainsi que le Parlement européen lui-même (à l'inverse de la Commission européenne, bien sûr).

On parle souvent d'un accord « viande contre voitures ». De fait, l'UE veut exporter de l'industrie et des services. Et côté Mercosur, notamment au Brésil, c'est l'ouverture sur tout un pan du secteur agricole qui est visée (viande bovine, sucre, éthanol, etc.). L'UE prévoit d'exonérer de droits de douane 83 % des importations agricoles. Pour la viande bovine, il s'agirait d'importation de morceaux nobles ; les producteurs européens ont fort à craindre pour leurs revenus avec cette concurrence sur leur marché le plus rémunérateur. Inversement, l'accord avec le Mercosur risque de déstabiliser la filière laitière brésilienne, car le Brésil n'est pas du tout autosuffisant et pourrait recevoir des importations massives de lait mais aussi de produits laitiers transformés.

Côté services, l'accord doit ouvrir l'accès aux marchés publics nationaux et locaux des pays du Mercosur. Les entreprises de l'UE pourront ainsi participer à des appels d'offre pour la gestion de l'eau et de l'assainissement ou relatifs aux transports et s'approprier des pans entiers des économies locales au détriment des entreprises et, pour partie, des emplois, des pays du Mercosur.

Après le Tafta il y a quelques années, c'est l'accord qui suscite le plus de crainte, notamment pour les ravages de l'agro-industrie sur l'environnement en Amérique du Sud. Les fédérations exportatrices du Mercosur mettent en avant les mesures environnementales et sociales, alors même qu'il n'y a rien là-dessus. La France a conditionné une éventuelle ratification de l'accord à l'ajout d'un document joint sur l'environnement, mais le contenu est vide. D'autant qu'« *on sait très bien que les trois grands producteurs de viande [du Mercosur] sont incapables de contrôler de manière sûre l'absence de déforestation auprès de leurs fournisseurs.* » déplore Baptiste Buczinski, agroéconomiste à l'Institut de l'élevage.

Les clauses-miroirs

Dans les accords de libre-échange, les parties peuvent inclure des clauses pour imposer réciproquement les mêmes normes sanitaires, sociales et/ou environnementales sur les biens échangés. A priori, cela paraît logique. Seulement, l'Union Européenne considère toujours que ses normes sont meilleures. C'est précisément cette « logique de supériorité » véhiculée par les clauses miroirs qui résonne comme néocolonialiste pour les pays du Sud. « *L'Union européenne a une attitude assez hautaine sur les clauses miroirs comme si elle bénéficiait nécessairement des meilleures normes* », souligne Morgan Ody, coordinatrice générale de La Via Campesina. Dans l'accord avec la Nouvelle-Zélande, la réciprocité des normes

pourtant promise n'est pas assurée : les agriculteurs néo-zélandais ont le droit d'utiliser des substances interdites sur le sol européen. Figure aussi dans cet accord l'interdiction d'importer de la viande produite dans des feed-lots, immenses complexes agro-industriels qui sont quasi absents du sol néo-zélandais !

Par ailleurs, la Commission européenne insiste sur le besoin de s'assurer de la compatibilité de telles mesures avec les règles de l'Organisation mondiale du commerce. En Europe, les interprofessions agricoles sont plutôt opposées aux accords de libre-échange. Il n'y a pas trop d'intérêt à ouvrir le marché à des concurrents qui sont moins-disants en termes de normes et plus compétitifs en termes de prix. Mais les discussions portant sur des barrières non tarifaires (restrictions liées aux limites maximales de résidus par exemple) sont considérées comme des obstacles au commerce par l'OMC.

Pourquoi nous nous battons contre ces accords

En Europe, plusieurs sondages montrent que les populations sont majoritairement contre ces accords portés par leurs dirigeants, et militent pour une relocalisation de l'économie, et pas seulement de la production agricole et alimentaire.

En matière agricole, les accords de libre-échange contribuent à accroître le modèle productiviste et ses dépendances aux engrais de synthèse, à l'alimentation animale importée, aux marchés financiers, à l'export, à la captation d'aides publiques, aux multinationales semencières, aux banques. Dans le dossier de « Campagnes Solidaires », vous pourrez lire les ravages sur l'agriculture colombienne de l'accord UE / Colombie, appliqué depuis 2013. Avec d'autres traités, il a accru l'accaparement des terres pour le développement de projets pour l'exportation. Alors que le pays peut tout produire, la Colombie importe 30 % de sa nourriture : café de Thaïlande, sucre de Bolivie, produits laitiers d'Europe, poulets des États-Unis ou poisson du Vietnam.

Les agricultures paysannes, notamment des pays du Sud, ont été mises en concurrence avec des agricultures intensives, principalement celles des pays du Nord, fragilisant les paysannes et paysans et la sécurité alimentaire de nombreux pays. Les exportations de découpes de volaille congelées, non consommées en Europe, vers les pays africains, à des prix bradés, ont déstabilisé de nombreux marchés avicoles locaux. La campagne « N'exportons pas nos problèmes » dénonce également la manière dont la surproduction de lait en Europe est écoulee vers les marchés ouest-africains sous forme de poudre écrémée, ré-engraissée à l'huile de palme et qui coûte jusqu'à 30 % moins cher que le lait local.

À la Confédération paysanne, nous défendons la souveraineté alimentaire telle qu'elle est définie dans la Déclaration des Nations unies des droits des paysans et des autres populations travaillant en zone rurale (Undrop), adoptée en 2018 : « *Les paysans et les autres personnes travaillant dans les zones rurales ont le droit de définir leurs systèmes alimentaires et agricoles, droit reconnu par de nombreux États et régions comme le droit à la souveraineté alimentaire.* » La souveraineté alimentaire désigne donc le droit des populations, de leurs États ou unions à définir leur politique agricole et alimentaire, sans dumping vis-à-vis des pays tiers. Elle suppose une rupture par rapport à l'organisation économique actuelle des marchés agricoles. Il y a plus de vingt ans déjà, les altermondialistes scandaient : « *Un autre monde est possible* ». C'est encore et toujours plus vrai aujourd'hui. Nous sommes solidaires de tous les paysans et paysannes du monde, car nous sommes toutes et tous soumis aux mêmes difficultés.

Erwan Le Texier, paysan à Félines-sur-Rimandoule

Gaza : stop au génocide

Les appels désespérés à faire cesser le massacre en cours à Gaza se multiplient, notamment de la part de nos organisations paysannes. La Via Campesina, comme des centaines d'autres organisations, a ainsi signé une lettre exhortant la communauté internationale à soutenir la plainte pour génocide déposée par l'Afrique du Sud contre l'État d'Israël (<https://urlz.fr/phJ0>). Le Secrétariat national de la Confédération paysanne vient quant à lui de publier un communiqué de presse dénonçant l'utilisation de la famine comme arme de génocide à Gaza (<https://urlz.fr/pYu6>).

Plus localement, des maraîcher·ères également consterné·es par la situation vécue par le peuple palestinien ont proposé ce texte à la Confédération paysanne de la Drôme. Il n'a pas été possible de le présenter lors de notre Assemblée générale mais nous avons souhaité le diffuser dans LMH car « chaque positionnement compte » dans la mesure où il contribue à dénoncer le massacre en cours. Le Comité départemental de la Conf Drôme prendra le temps de s'emparer de ce texte pour décider de l'écho qui pourrait lui être donné.

NOUS REFUSONS LES MARCHANDISES ISRAËLIENNES DANS NOS CHAMPS ET NOS JARDINS ALORS QU'UN GÉNOCIDE EST EN COURS À GAZA, C'EST LE MINIMUM QUE L'ON PUISSE FAIRE

L'État d'Israël, emmené par un gouvernement d'extrême droite raciste, a plongé la population de Gaza dans une descente aux enfers génocidaire que rien ne peut justifier, avec le soutien de la majorité de la population du pays. Les faits, les preuves et témoignages s'accumulent chaque jour.

En France, le commerce des armes avec Israël continue, tandis que le gouvernement soutient activement le massacre en cours, et tente de museler les critiques et dénonciations.

Il n'y a malheureusement rien à attendre de ceux qui prétendent nous représenter. Le cynisme, le mensonge, la bêtise et la bru-

talité qui les caractérisent sont ici au service d'une mécanique mortelle qui vise à effacer la vie palestinienne de ces terres.

Pour que cesse ce carnage, et que puissent s'établir les conditions d'une paix juste et durable pour toutes, nous ne pouvons compter ici que sur les pressions que nous, les populations, serons capables de mettre, en multipliant les moyens et les champs d'action.

En tant que paysannes et paysans, alors que nous essayons de cultiver un peu d'espoir et de vie, il nous faut, à minima, refuser tout approvisionnement en matériel, intrants ou semences qui viendrait d'Israël ou serait produit par une entreprise en lien avec ce pays.

Par exemple, l'entreprise NETAFIM est le leader mondial dans le secteur de la micro irrigation par aspersion et goutte à goutte, et ses produits sont notamment très consommés en maraîchage. Son expertise s'est d'ailleurs développée sur la mise en culture de terres arides dont ont le plus souvent été expropriés les paysannes et paysans palestiniens.

Dans le secteur des engrais, citons l'entreprise Haifa, qui est un « fournisseur mondial majeur de nitrate de potassium, de nutriments spéciaux pour les plantes et de produits chimiques industriels ».

Israël se vante également d'être leader dans le domaine des innovations agricoles, et notamment les biotechnologies autour de la génétique et de la robotique.

Un travail précis de recensement reste à faire, et une liste non exhaustive suit ce texte.

En tout cas, faisons part de ce refus à nos fournisseurs, qu'il s'agisse de coopératives d'achat ou de magasins. Demandons leurs de trouver d'autres approvisionnements. Et s'ils ne veulent pas allons voir ailleurs.

Même si ça peut paraître dérisoire, chaque positionnement compte, et c'est aussi une question de dignité, et de solidarité avec le peuple palestinien, et celles et ceux qui se battent pour la justice et la liberté.

Stop au génocide
Pour une paix juste

Evènements / Formations

ADEAR DROME

Contact : Pauline 07 82 39 28 05 / Nicolas 07 68 88 96 16
contact@adeardrome.fr

- > Les ADEAR de la région AURA vous proposent une tournée des fermes collectives. Invitation à visiter 20 fermes, dont deux dans la Drôme le 9 avril.
- > Le premier accueil des porteurs de projet par l'ADEAR se fait en collectif, sur une ferme du réseau : prochain rdv le 24 avril à Dieulefit.
- > Ateliers "Mûrir son projet paysan", les 21 et 28 mars.
- > Formation "Faire une comptabilité simple en autonomie" (session avancée) le 5 avril.
- > Casse-croûte Royans-Vercors installation-transmission, mercredi 17 avril de 11h à 14h à la ferme de l'Écharasson.

- > Formation "Chiffrer son projet d'installation agricole", les 16 et 30 avril et le 13 mai.
- > Formation "Je dépose ma DJA en autonomie", les 30 mai et 16 juin.

CONF' DRÔME

> Formation « Foncier : le droit du fermage »
Le 2 avril à Cléon-d'Andran (maison de l'agriculture). Intervenante : Audrey Bideau (juriste du Comité d'Action Juridique AURA). Renseignements et inscriptions auprès d'Anaïs : 06 56 68 88 17 ou par mail à drome@confederationpaysanne.fr

Petites annonces

ASSOCIATION / INSTALLATION / TRANSMISSION

RECHERCHE TERRAIN DANS LE DIOIS OU LA DRÔME POUR PERSONNES HANDICAPÉES EHS

Bonjour, nous sommes une association qui a besoin de soutien pour réaliser un projet de reconversion professionnelle pour des personnes handicapées électro-hypersensibles. Pour cultiver du safran, un verger de fruits issus de variétés locale ou fruits oubliés et une oseraie. Le tout dans une zone avec peu d'ondes artificielles (nous savons réaliser les relevés). L'association a déjà porté une safranière avec commodat et vise en finalité une OACAS (organisme d'accueil communautaire et d'activités solidaires) Emmaüs agricole pour personnes handicapées EHS. Une personne handicapée EHS est déjà porteuse du projet oseraie. Fraternellement, Odile Moulin, présidente de l'association «Graines du paradis». Contact : grainesduparadis@lilo.org

CHERCHE TERRAIN POUR APICULTURE

Apiculteur amateur habitant Étoile-sur-Rhône, je suis à la recherche d'un terrain «agricole» pour implanter des ruches, planter des arbres fruitiers et éventuellement des plantes mellifères. Le terrain peut être de petite surface (à partir de 200 m²) mais qui peut le plus peut le moins... Il ne nécessite pas une prédisposition pour la culture et peut donc être semi-sauvage (même très boisé). Il faut juste qu'il soit accessible avec un véhicule et à maximum 1/2 heure d'Étoile. Cette recherche peut intéresser un paysan possédant un terrain inutilisé du fait de sa situation ou de sa médiocre qualité pour la culture. Contact : Philippe Pied, philippe.pied@laposte.net

VIGNE À REPREDRE À AUBENASSON

Suite à une cessation d'activité viticole sur la commune d'Aubenasson, la parcelle communale A143 implantée en 2012 de 1,5 ha de vigne en AOC clairette de Die, cépage muscat à petit grain, est disponible depuis le 1er Janvier 2024 (3 implantations de 5000m² environ, espacées par des haies). La commune est disposée à étudier toute proposition de reprise : telle quelle, pour surgreffer en raisin de table ou autres cépages pour vin tranquille, en location ou vente... Nous nous tenons à votre disposition pour des renseignements complémentaires. Si vous êtes intéressés, manifestez-vous rapidement sur l'adresse mail communale : mairieaubenasson@gmail.com

EMPLOI / STAGE

OFFRE EMPLOI OUVRIER AGRICOLE H/F PPAM

Missions : Travaux d'entretien des parcelles (désherbage manuel, gestion de l'irrigation, suivi des parcelles ; Lien avec l'équipe de saisonniers présents d'avril à octobre pour le désherbage) ; Participation aux chantiers de plantation, de semis, de récolte et de travail du sol. Profil recherché : Formation agricole, compétences et connaissances de terrain ; Attrait pour le végétal, les cycles des plantes, les rotations culturales, le travail du sol ; Bon sens du contact, sens de l'organisation, travail en équipe. Ferme reliée à l'Herbier du Diois avec des PPAM (10 ha), fourrages et céréales (30 ha), élevage de génisses à viande en extensif. Bio et biodynamie. L'équipe permanente est composée de 4 à 5 personnes. Travail sur Châtillon-en-Diois, Luc-en-Diois et Marignac. Recherche pour mi-mai / début juin, CDD avec possibilité d'évoluer en CDI, salaire selon compétences. Contact : lhaun@herbier-du-diois.com 06 82 73 98 80

OFFRE D'EMPLOI

L'AFOCG 26-07 recrute un-e formateur-ice en comptabilité. CDD 12 mois à 80 %. Évolution possible en CDI. Candidatures avant le 14 mai à recrutement2607@interafocg.org

ANIMAUX / MATÉRIEL

HOMÉOPATHIE EN ÉLEVAGE

«Coups de pouce homéopathique» pour vos animaux d'élevage. Ce service téléphonique gratuit est proposé par l'Association «Homéopathie à la ferme», tous les lundis matins de 9h à 12h (hors jours fériés). Un éleveur de l'association se tient à votre disposition au 07 63 11 58 20..

DIVERS

CHERCHE PRODUCTEUR FRUITS

Le magasin de producteurs «l'Estando Paysan», situé sur la commune des Pilles (26110), recherche producteur de fruits en tant qu'associé. Contactez Élise au 06 71 36 13 78.

SCOUTS CHERCHENT TERRAIN

Les Éclaireurs de la Nature de Crest, qui font partie du mouvement scout français et international (mouvement laïque), sont à la recherche de deux lieux pour accueillir leurs camps annuels : «Voyageurs/euses» (8-11 ans, environ 20 garçons et filles) du 15 au 21 juillet 2024 et «Vaillants» (11-14 ans) du 25 juillet au 5 août. Caractéristiques idéales des lieux : Vercors, Diois, Drôme provençale, Trièves ou Dévoluy ; avec un point d'eau ; des espaces assez vastes pour tentes, grands jeux, explorations ; de l'ombre. Échange de service possible, à adapter à l'âge et habiletés des enfants. Contactez Nicolas Estrangin au 07 69 35 24 69 / n.estrangin@laposte.net

ADHÉSION 2024		
À LA CONFÉDÉRATION PAYSANNE DE LA DRÔME		
L'adhésion est individuelle, merci de remplir une fiche par personne		
L'abonnement à « La Mauvaise Herbe » est inclus dans l'adhésion		
		
Nom		
Prénom		
Raison sociale		
Adresse		
Tel fixe et mobile		
Mail		
Productions		
Année d'installation		
<hr/>		
J'adhère à la Confédération paysanne (abonnement journal inclus)	Tarif de base	Petits revenus : prix libre
<input type="checkbox"/> Actif, active	100 € €
<input type="checkbox"/> Cotisant-e solidaire	45 € €
<input type="checkbox"/> Retraité-e	45 € €
<input type="checkbox"/> Je m'abonne au journal « La Mauvaise Herbe » (pour les non adhérents)	15 €	
<input type="checkbox"/> Je soutiens la Conf' par un don sans adhérer	Prix libre	
<input type="checkbox"/> J'adhère à l'ADEAR 26 (chèque à l'ordre de l'ADEAR 26)	40 €	
<input type="checkbox"/> J'adhère au Comité d'Action Juridique (chèque à l'ordre du CAJ 26)	40 €	
<input type="checkbox"/> Je souhaite recevoir 1 reçu par courrier OU <input type="checkbox"/> Je souhaite recevoir 1 reçu par mail		
Pour information, votre cotisation à la Confédération paysanne est une charge affectable à l'exploitation.		
Date :	Signature :	
<hr/>		
Merci de renvoyer ce bulletin accompagné de votre règlement à :		
Confédération paysanne de la Drôme		
C/o Usine Vivante - 24 av Adrien Fayolle - 26400 CREST		
<small>Les données recueillies à l'occasion de votre adhésion font l'objet d'un traitement par la Confédération paysanne de la Drôme lui permettant de gérer votre adhésion. Le traitement de vos données a pour objectif de : Traiter votre demande d'adhésion ; Déterminer le montant de votre cotisation ; Vous communiquer des informations sur les activités de notre syndicat. Pour toute question relative à la protection de vos données ou pour exercer vos droits, vous pouvez contacter la Confédération paysanne de la Drôme : C/o Usine Vivante - 24 av A Fayolle- 26400 CREST.</small>		

Portrait Paysan

Sandra et François, paysans à Bouvières

Sandra Govin et François Postel, de la Ferme des Petites Rigoles, se sont rencontrés pendant leur formation. Tous deux ont suivi le parcours BPREA à Die en 2017 : Sandra en élevage caprin et François en maraîchage et élevage de poules pondeuses. Leur projet d'installation commun, lancé à Bouvières fin 2019, reprend la partie élevage (chèvres et poules pondeuses), à laquelle ils ont ajouté une dimension arboricole.

« *Trouver une ferme à reprendre a été difficile. Nous en avons visité beaucoup dans tout le quart sud-est de la France. Au bout de deux ans, après avoir revu nos exigences à la baisse par rapport à notre budget et le prix du foncier, nous avons opté pour une ferme sans maison d'habitation, où peu de choses étaient prévues pour notre activité (ferme anciennement en volailles de chair) et avec beaucoup de travaux en perspective. Les cédants nous ont aidés, notamment avec la transmission de savoir-faire sur l'élevage de volailles, ils restent disponibles si besoin.* »

Grâce aux différents bâtiments déjà présents, la ferme leur a permis de lancer rapidement leurs activités à moindres frais grâce à quelques aménagements, mais en adoptant des méthodes de travail très artisanales (comme la traite à la main). Par exemple, l'atelier de préparation des volailles a pu facilement être transformé en fromagerie. Au fur et à mesure, ils ont effectué des travaux plus importants qui leur ont permis d'améliorer leurs conditions de travail. A noter : l'absence de maison d'habitation sur la ferme. Le couple décide donc, toujours via l'auto-construction, d'installer une yourte. Un choix qui leur permet d'avoir une solution rapide et de vivre à proximité de leurs animaux mais qui comporte son lot de déboires. « *Aujourd'hui le permis de construire pour la yourte n'a toujours pas été validé, alors que notre activité agricole est ancrée sur le territoire, fonctionne et installée avec une DJA. Nous n'avons toujours pas de solution pérenne.* »

Avec 37 chèvres et 240 poules pondeuses, la ferme a atteint son objectif de cheptel. Le lait est transformé sur place en fromages. Toutes les productions sont commercialisées en vente directe : pour les fromages, au magasin de producteurs La Biasse Paysanne (Nyons) et au marché d'été de Bouvières, et pour les œufs, sur les marchés de Bourdeaux le jeudi et de Crest le mardi. Le couple commercialise aussi ponctuellement de la poule au pot. « *En proposant de la poule au pot, un produit fermier par excellence et devenu rare, nous valorisons nos poules de réforme, et accessoirement, la tuerie à volailles déjà présente sur la ferme.* »

François me précise que la dimension « végétale » de l'activité lui tient particulièrement à cœur. Dès l'installation, il a planté 60 arbres fruitiers. Puis le couple a planté 800m linéaires de haies avec l'ADAF. La biodiversité apportée par ces haies se conjuguera à une action fourragère pour les chèvres (comme auparavant avec les trognes). « *Les chèvres sont dehors toute l'année sur 10 ha en propriété et 30 ha de landes et bois mis à disposition. On alterne entre parcs mobiles, que l'on change tous les deux à trois jours, et de la garde qui nous permet de débroussailler des zones éloignées et escarpées* ». Ce système pastoral apporte une alimentation diversifiée au troupeau. La santé de l'animal, via l'automédication, et le produit final en sortent améliorés. « *Nous avons un âne de protection contre le loup bien que les ânes ne soient pas reconnus officiellement pour la protection* ».

Leur système pastoral implique une embauche de bergère d'avril à octobre. « *L'aide loup nous aide à embaucher, même si l'administratif est pesant. Cette embauche nous permet de maintenir une qualité de vie pour les animaux pendant la période de production*



tout en nous dégageant du temps pour faire nos foins, pour la commercialisation, et même pour prendre une après-midi de repos par semaine ! ».

Outre l'aspect pastoral, le couple est attaché à certains choix d'élevage : le bio, le plein air, la rusticité. « *On tient à nos chèvres bigarrées issues de quatre races mélangées (Alpine, Rove, Lorraine, Poitevine), non écornées !* » Idem pour les poules. Le couple tient à l'aspect familial de son élevage. « *Elles sont en plein air. On tourne sur trois parcs à l'année, pour limiter l'impact sur la végétation et limiter le parasitisme. Nous avons planté buissons et arbustes qui apportent protection contre les rapaces et nourriture diversifiée. Elles vont chercher des insectes, des baies, bien mieux qu'une alimentation basée uniquement sur de la céréale. Nous avons planté thym, absinthe, origan, tanaisie... entre autres pour lutter contre le parasitisme.* »

Originaux ? ou pour casser les codes ? c'est Sandra la cheffe d'exploitation et ils ont décidé de ne pas demander une deuxième DJA. « *Il aurait fallu augmenter le nombre de chèvres ou de poules ou créer un nouvel atelier. C'était un choix compliqué mais le côté humain, le cadre de vie professionnel, notre santé ont primé. Nous venions de la ville, nous avons quitté un mode de vie et de travail qui ne nous correspondait plus. Ce n'est pas pour retrouver un travail oppressant et faire du chiffre !* »

« *On est autonomes sur toutes les tâches, lorsqu'un de nous deux prend du temps libre, la ferme continue à fonctionner. Dans notre projet, le travail en couple est un des points les plus importants et complexes. C'est un travail de tous les jours, de remise en question. Dès le début, nous avons suivi une formation "Œuvrer en couple" avec l'ADEAR.* »

Les projets en perspective pour le couple : monter un GAEC et pérenniser leur habitation.

« *La Conf' ? Une évidence, suite aux fermes qui nous ont accueilli en stages, à notre entourage professionnel. Dès notre installation, nous avons adhéré à la Conf' qui nous a soutenu dans nos déboires administratifs. On se retrouve dans les valeurs, mais pas forcément sur tous les combats (on se questionne sur la pertinence de lutter contre les zones de ré-ensauvagement). Ce qui nous paraît primordial c'est la zéro artificialisation nette.* » L'entretien se finit sur une interrogation, « *pourquoi la Conf' n'arrive-t-elle pas à toucher plus hors du cadre des néo-paysans ?* »

Propos recueillis par Vasco, paysan à Manas.